

2024



© Dumè Borgomano / ZMEL d'Orcino

INVENTAIRE DES ZONES DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS EN MÉDITERRANÉE



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉDITO

Christophe LENORMAND, Directeur Interrégional de la mer Méditerranée

La Direction Interrégionale de la mer Méditerranée pilote la mise en œuvre du Document Stratégique de Façade de Méditerranée, document de référence pour la planification en mer, ceci sous l'autorité conjointe du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du préfet maritime de la Méditerranée, préfets coordonnateurs. Le volet opérationnel se décline notamment en un plan d'action. Parmi les actions locales en Méditerranée, l'action sur les mouillages est essentielle compte tenu de la forte fréquentation de notre espace maritime et vise surtout à impulser les projets de mise en place de zones de mouillages organisés pour la petite et la grande plaisance. Cette stratégie vise la limitation de la dégradation des herbiers de Posidonie, espèce protégée qui constitue un enjeu écologique majeur pour la façade. Ce document identifie des secteurs prioritaires dans chaque département du littoral pour organiser le mouillage de la petite, moyenne et grande plaisance afin de préserver ces habitats riches et écologiquement fragiles.

Pour compléter la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, deux appels à projets relatifs à la réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de Posidonie ont été ouverts en 2020 et 2022. Ces appels à projets, piloté par la Direction Interrégionale de la mer Méditerranée avec l'Agence de l'eau, l'Office français de la biodiversité, la Région Occitanie, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône et la Collectivité de Corse, avaient pour ambition d'inciter les collectivités territoriales à mettre en place des mouillages organisés écologiques conciliant la préservation des herbiers et la plaisance dans le respect de la nouvelle réglementation. Près de 20 projets sont aujourd'hui en cours et quelques-uns sont opérationnels.

Pour communiquer sur la stratégie, mettre en lumière les lauréats et surtout faciliter les rencontres entre les porteurs de projets d'aménagements pour l'accueil des navires de plaisance et les entreprises privées, en apportant des solutions pratiques aux mouillages écologiques, deux forums ont été organisés en octobre 2021 et en octobre 2022. Ces deux événements ouverts à un large panel d'acteurs, furent un succès, et ont au total réuni près de 500 personnes issues des services de l'État, des collectivités et du secteur privé.

Pour sa troisième édition de novembre 2024, la Direction Interrégionale de la mer Méditerranée a produit un inventaire qui se veut exhaustif des zones de mouillages en vigueur et en projet, aussi bien celles installées pour préserver la posidonie et que celles pour gérer les usages. Cette synthèse a plusieurs fois été demandée par différents partenaires et apportera une réelle plus-value. Elle sera complémentaire aux documents déjà existants.

A destination des partenaires publics, privés et des plaisanciers, cet inventaire se veut opérationnel et synthétique. Il constitue un outil supplémentaire à la politique intégrée de gestion des mouillages menée depuis plusieurs années sur notre façade maritime.



Christophe LENORMAND, Directeur Interrégional de la mer Méditerranée

ÉLÉMENTS D'ATTENTION AUX LECTEURS

Quelques définitions :

ZMEL : Zone de Mouillage et d'Équipements Légers

Les ZMEL ont vocation à participer au développement durable des zones côtières, en conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement. Elles proposent aux plaisanciers des équipements plus légers que dans les ports traditionnels, permettant une gestion et un contrôle des zones d'amarrage, tout en évitant la prolifération incontrôlée de mouillages dits sauvages. Ces derniers posent effectivement de nombreuses difficultés de sécurité, de salubrité et de protection de l'environnement.

ZIM : Zone Interdite au Mouillage

Dans une ZIM le mouillage des navires, embarcations et engins immatriculés, quel que soit le type d'ancrage est interdit. La création d'une ZIM peut répondre à différents objectifs : sécurité de la navigation maritime, organisation des usages et protection des fonds marins en raison de la présence d'espèces marines protégées ou patrimoniales.

ZRUB : Zone Réservée Uniquement à la Baignade

La ZRUB est une zone maritime spécialement délimitée et sécurisée, réservée exclusivement à la baignade. Cette zone est interdite aux navires, aux engins à moteur et à tout autre type de navigation afin de garantir la sécurité des baigneurs.

Elle est généralement marquée par des bouées jaunes ou d'autres dispositifs de signalisation et est souvent aménagée dans des zones côtières ou des plages où la baignade est une activité populaire. L'accès à ces zones est strictement limité aux baigneurs et la réglementation vise à prévenir tout risque de collision entre les usagers de la mer et les navires ou embarcations.

ZIEM : Zone Interdite aux Engins Motorisés

Dans une ZIEM, la navigation et le mouillage des navires, embarcations et engins immatriculés motorisés ou à moteur sont interdits. Ces interdictions s'appliquent également, lorsqu'ils viennent du large, aux engins non immatriculés motorisés ou à moteur.

LES ZMEL comme outil de préservation :

Les herbiers de posidonie, une espèce marine protégée, essentielle pour la biodiversité en Méditerranée, jouent un rôle fondamental dans l'écosystème côtier. Ils sont pourtant terriblement menacés par l'ancrage des navires qui endommagent leurs racines et détruisent progressivement ces habitats sur de grandes superficies. Les Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) représentent aujourd'hui un outil indispensable à la préservation des herbiers de posidonie, en régulant l'ancrage dans ces zones fragilisées.

Les ZMEL offrent une solution durable en permettant aux navires de s'amarrer sans avoir à jeter l'ancre directement sur ces herbiers protégés. Elles sont aménagées dans des zones où la pression de la plaisance est forte, garantissant ainsi la sécurité des navires tout en évitant des dommages écologiques irréversibles. De plus, ces infrastructures encadrent les pratiques de mouillage, contribuant ainsi à un usage respectueux et durable des espaces marins sensibles.

Les ZMEL sont donc un outil essentiel pour protéger les herbiers de posidonie tout en assurant aux plaisanciers des solutions sécurisées pour le mouillage. Elles représentent un équilibre entre préservation environnementale et activités maritimes.

AVERTISSEMENT

Bien que ce guide consacré aux ZMEL en Méditerranée française ait été élaboré avec le plus grand soin, tant dans la synthèse des réglementations en vigueur que dans la création des cartes des zones de mouillage et de leur réglementation, des erreurs, imprécisions ou omissions peuvent néanmoins persister dans cette première édition. Les auteurs déclinent toute garantie, expresse ou implicite, et ne sauraient être tenus responsables des éventuelles conséquences liées à ces inexactitudes. Les cartes et plans fournis dans ce guide visent à aider le mouillage des plaisanciers, mais ils doivent être complétés par les cartes officielles des services hydrographiques de la marine, qui demeurent les seules références pour naviguer en toute sécurité. En aucun cas, ces documents ne se substituent aux documents de navigation officiels, dont l'utilisation reste sous la responsabilité exclusive du capitaine à bord.


Sources : Toutes les cartographies ont été réalisées selon 3 niveaux d'informations : Balisage proposés dans les AOT / Etude balisage de l'OFB (2024) / Etudes ZMEL DIRMM (2021) / Complément vue aériennes quand les données officielles non disponibles. Elles ont ensuite été validées par les gestionnaires des ZMEL.





Autres outils complémentaires au guide.
Donia / Navily / Nav&Co





CLÉS DE LECTURE

Pour simplifier la lecture des fiches, des pictogrammes ont été définis afin de mettre en évidence les informations essentielles concernant l'accessibilité, les services et la réglementation propres à chaque ZMEL.

Liste des services associés à la ZMEL	
 eau	 pas d'eau
 ponton	
 poubelles	
 sanitaires	
Liste des services de proximité de la ZMEL	
 station de carburant	 pas de station de carburant
 eau	 pas d'eau
 pharmacie	
 distributeur de billets	
 alimentation	

Liste des moyens d'accès à la ZMEL	
 créneaux d'ouverture	
 contact	
 bouée d'amarrage	
 tarifs	

Liste des interdictions réglementaires de la ZMEL	
 ancrage interdit	
 baignade interdite	

INTERDICTIONS COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DES ZMEL

Sont communes à toutes les ZMEL, les interdictions suivantes:

- ancrage,
- rejet de déchets,
- réparation,
- entretien extérieur des navires (ou aucune opération d'entretien impliquant l'usage de produits décapants, de résines polymères, solvants, d'appareils de soudure, de piquage, ou encore de meulage),
- entretien des carènes,
- avitaillement en carburant,
- carénage,
- rejet / vidange des cuves à eaux noires et eaux grises,
- rejet de liquide insalubre.

Par ailleurs, en cas de non respect des règles d'amarrage et des limites météorologiques fixées par le gestionnaire de la ZMEL, les usagers devront répondre des dégâts matériels occasionnés et le gestionnaire ne pourra être tenu responsable des avaries ou naufrages survenus aux navires restés amarrés.

SOMMAIRE DES ZONES DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS

OCCITANIE

PYRÉNÉES-ORIENTALES

ZMEL Ilots Canadells	9
ZMEL Anse de Peyrefitte	10
ZMEL Cap l'Abeille	11
ZMEL Baie de Banyuls	12
ZMEL Paulilles - Grand bassin	13
ZMEL Paulilles - Fourat	14
ZMEL Paulilles - Bernardi	15
ZMEL Sainte Catherine	16
ZMEL Cap Gros	17
ZMEL La Moulade	18
ZMEL Baie de Collioure	19

HÉRAULT

ZMEL Roc de Brescou	20
ZMEL Des Tables	21

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

BOUCHES-DU-RHÔNE

ZMEL Anse des Laurons	22
ZMEL Anse des Tamaris	23
ZMEL Port Miou	24
VAR	
ZMEL Lagune du Brusç	25
ZMEL Bagaud	26
ZMEL Baie du Canadel	27
ZMEL Baie du Rayol	28
ZMEL Cavalaire sur mer	29
ZMEL Baie d'Agay	30

ALPES-MARITIMES

ZMEL Béal	33
ZMEL Fort de Sainte Marguerite	34
ZMEL Anse de l'Olivette	35
ZMEL Rochambeau	36
ZMEL Palais de la Marine	37

CORSE

HAUTE-CORSE

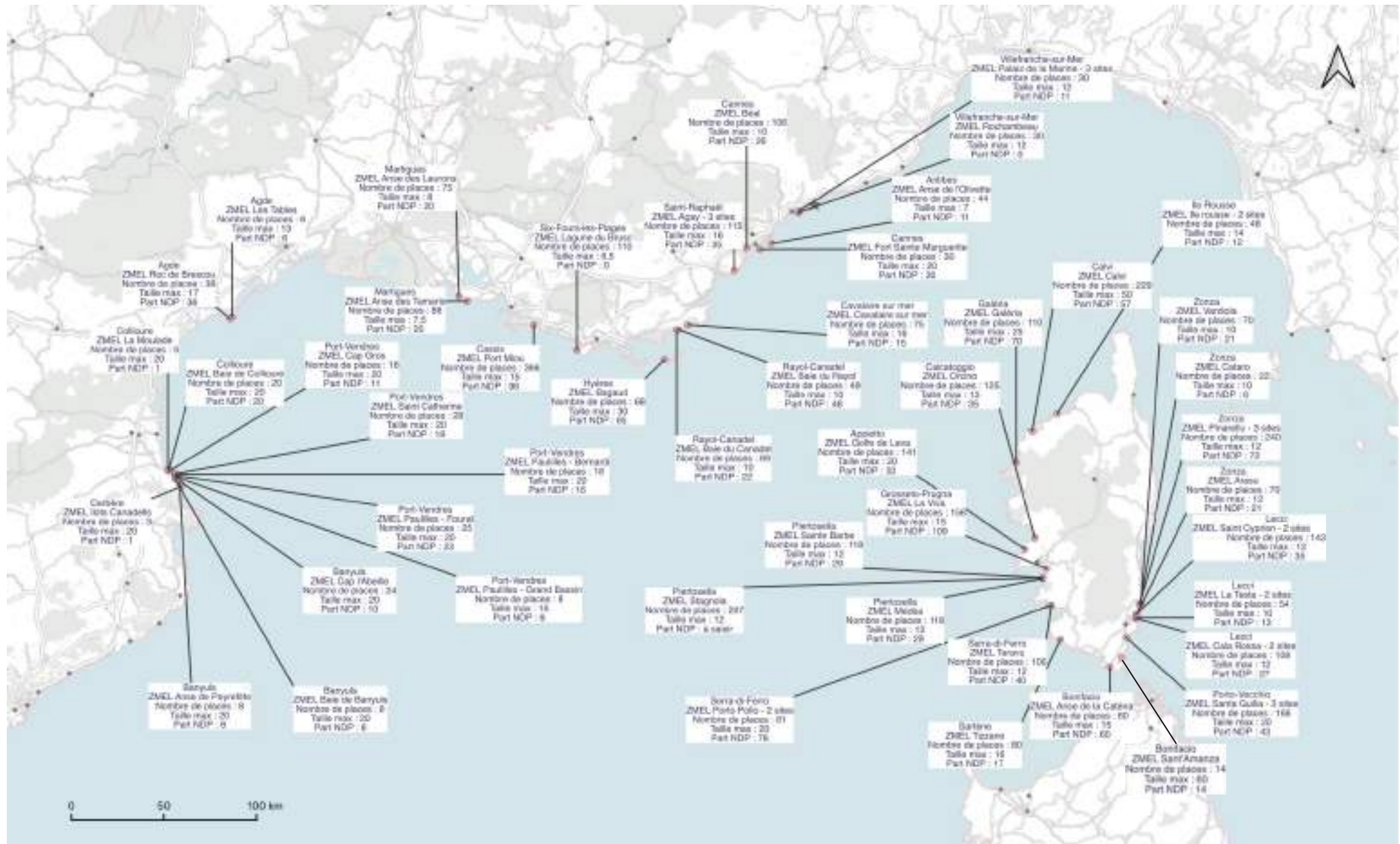
ZMEL Ile Rousse	38
ZMEL Calvi	40
ZMEL Galéria	41
CORSE-DU-SUD	
ZMEL Orcino	42
ZMEL Golfe de Lava	43
ZMEL La Viva - Porticcio	44
ZMEL Stagnola	45
ZMEL Sainte Barbe	46
ZMEL Médéa	47

CORSE DU SUD

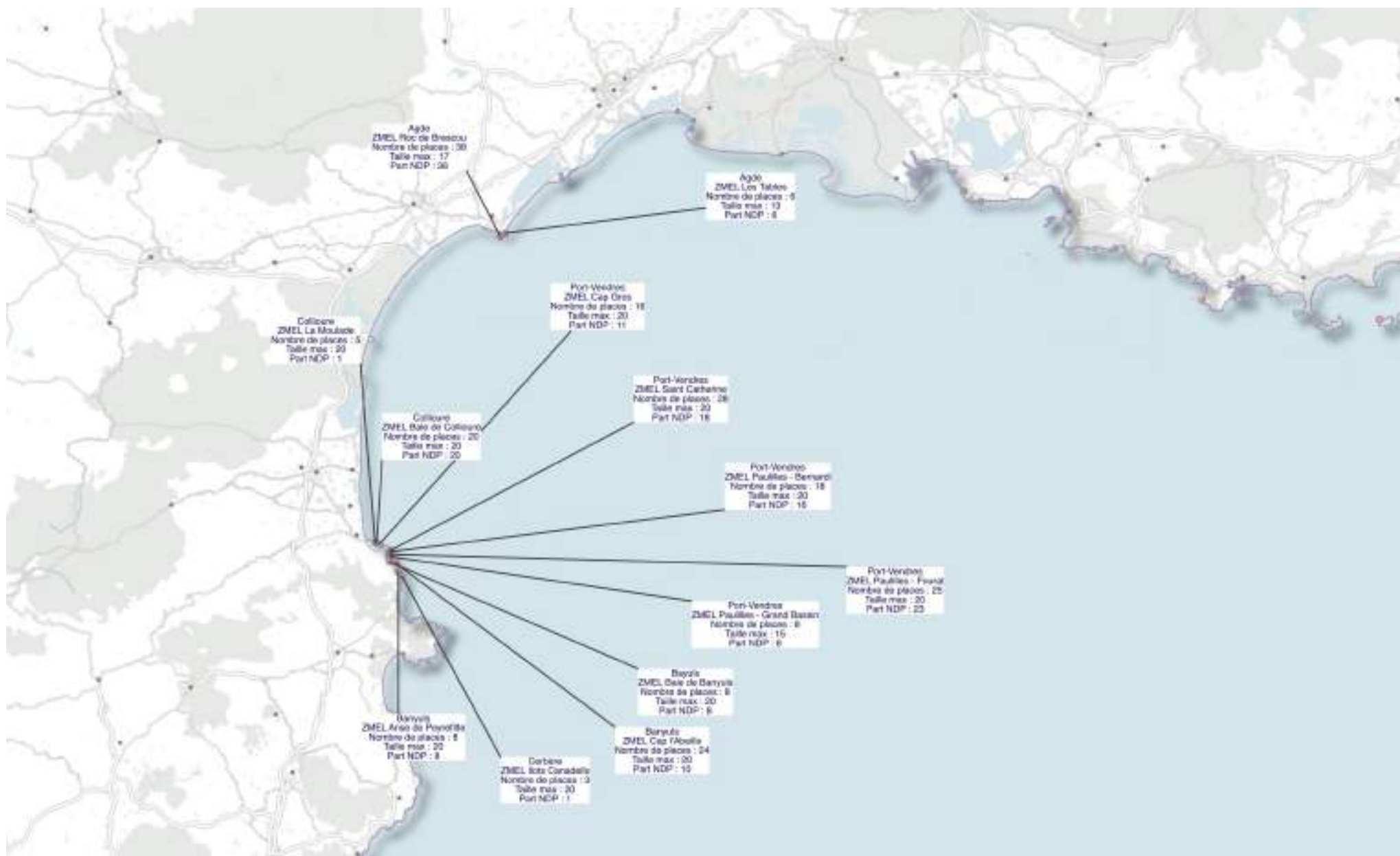
ZMEL Porto Pollo	48
ZMEL Taravu	49
ZMEL Tizzano	50
ZMEL Anse de la Caténa	51
ZMEL Sant'Amanza	52
ZMEL Santa-Giulia	53
ZMEL Cala Rossa	56
ZMEL La Testa	58
ZMEL Baie de Saint Cyprien	60
ZMEL Arasu	62
ZMEL Pinarello	63
ZMEL Cataro	64
ZMEL Vardiola	65

VUE GLOBALE DES ZMEL DE MÉDITERRANÉE

A ce jour, 49 ZMEL sont recensées en Méditerranée française : 13 en Occitanie, 14 en PACA et 22 en Corse.



VUE GLOBALE DES ZMEL EN RÉGION OCCITANIE



Région Occitanie

Région PACA

Corse

VUE GLOBALE DES ZMEL EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR

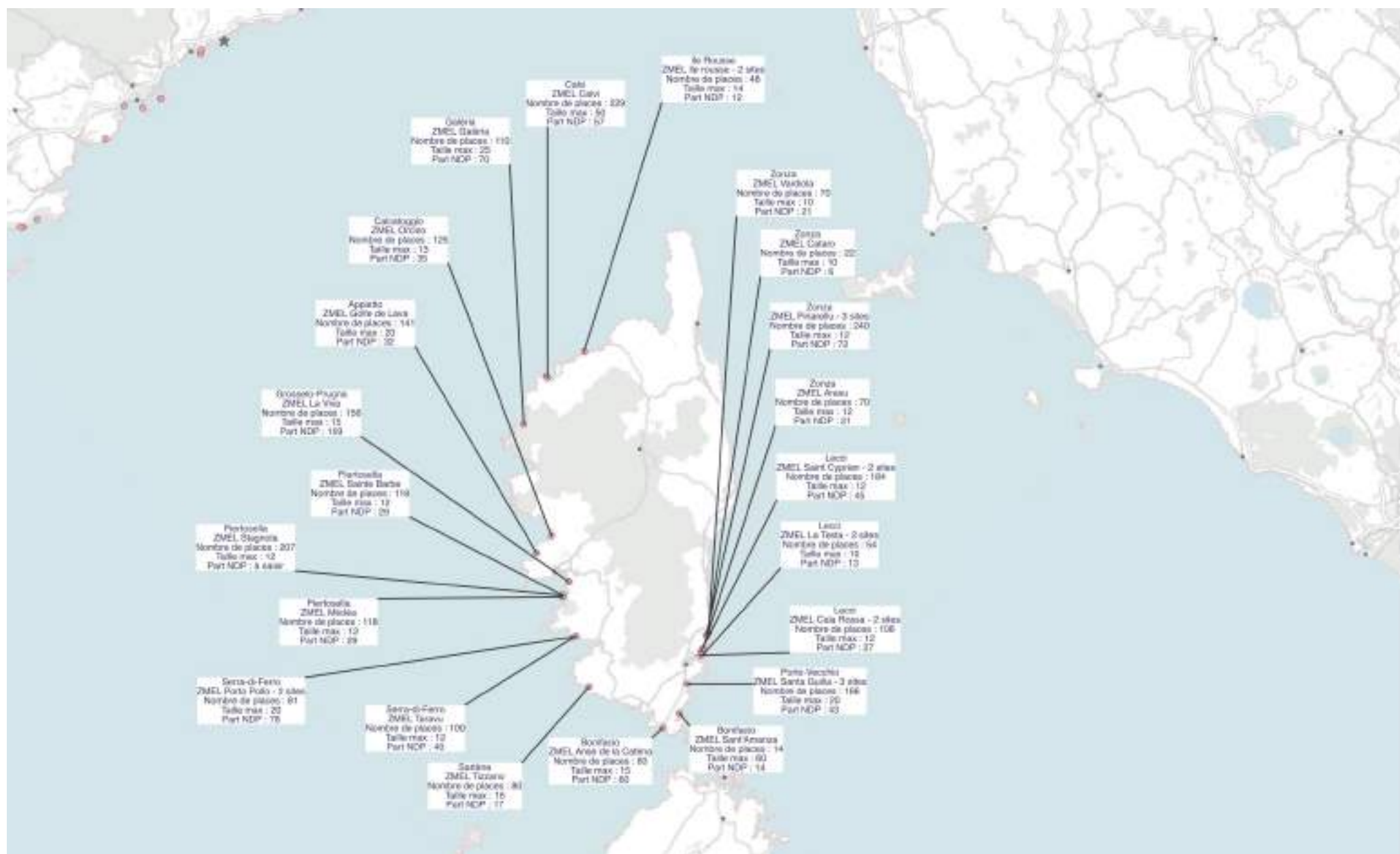


Région Occitanie

Région PACA

Corse

VUE GLOBALE DES ZMEL EN CORSE



ZMEL ÎLOTS CANADELLS

CERBÈRE

Pyrénées Orientales - 66
42° 26.82' N, 3° 10.23' E

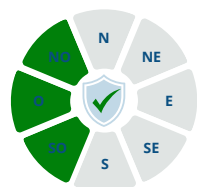
CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Adresse : 2 Imp. Charlemagne, 66700 Argelès-sur-Mer
Mail : parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°19/2022 du 22/12/2021


Cap Canadell - Parc Naturel
Marin du Golfe du Lion

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port de Cerbère,
- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Badia de PortBou.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort (28 à 33 nœuds).

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** platines à scellement chimique, vis à sable,
- **Profondeurs :** 5 mètres minimum,
- **Lignes de mouillage :** flotteur intermédiaire permettant à la chaîne du fond de rester tendue,
- **Bouées :** couleur blanche utilisées en priorité par les navires de plaisance de passage, les navires à passagers ou armés à la pêche professionnelle ; couleur rouge prioritairement destinée aux navires supports de plongée (*tout autre navire peut s'y amarrer mais doit céder sa place si un navire prioritaire lui demande*).

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 30/11



Amarrage

- 1 bouée - navires < 20 m,
- 2 bouées - navires professionnels.

- **Taille des navires :** 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant une longueur maximale totale de 20 mètres hors tout,
- **Durée maximale :** autorisé la nuit et limité à 4h en journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 1 bouée.



Contact
Tel: 07 85 71 38 99



Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : eau (port de cerbère), pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



La ZMEL en pratique:

<https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/la-zmel-en-pratique>



Légende

Balisage réglementaire

ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

◆ Navires < 20m

Navires professionnels

★ Navires < 20m

Bioécénoses

Herbier

Matta morte

Roche

Sable

Source données : IOT (IFREMER/DREAL, SHOM/2021)

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ANSE DE PEYREFITE

BANYULS

Pyrénées Orientales - 66
42° 27.63' N, 3° 9.60' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Département 66
Adresse : 24 quai Sadi-Carnot, 66906 PERPIGNAN
Mail : cd66@cd66.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°275/2021 du 15/09/2021



NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 **beaufort (28 à 33 nœuds)**.

- **Dispositifs d'ancrage :** scellement,
- **Profondeurs :** 6 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** cordage en polyamide,
- **Bouées :** couleur blanche plaisanciers.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 30/11



Amarrage

- 8 bouées - navires < 20 m,
- 2 bouées en hiver.

- **Taille des navires :** 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant une longueur maximale totale de 20 mètres,
- **Durée maximale :** interdit la nuit, limité à 4h en journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 8 bouées.



Contact
sans réservation



Tarif
Gratuit

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL: eau (port de Cerbère), pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Chasse sous-marine, récolte d'oursins et de coquillages.

Autres réglementations:

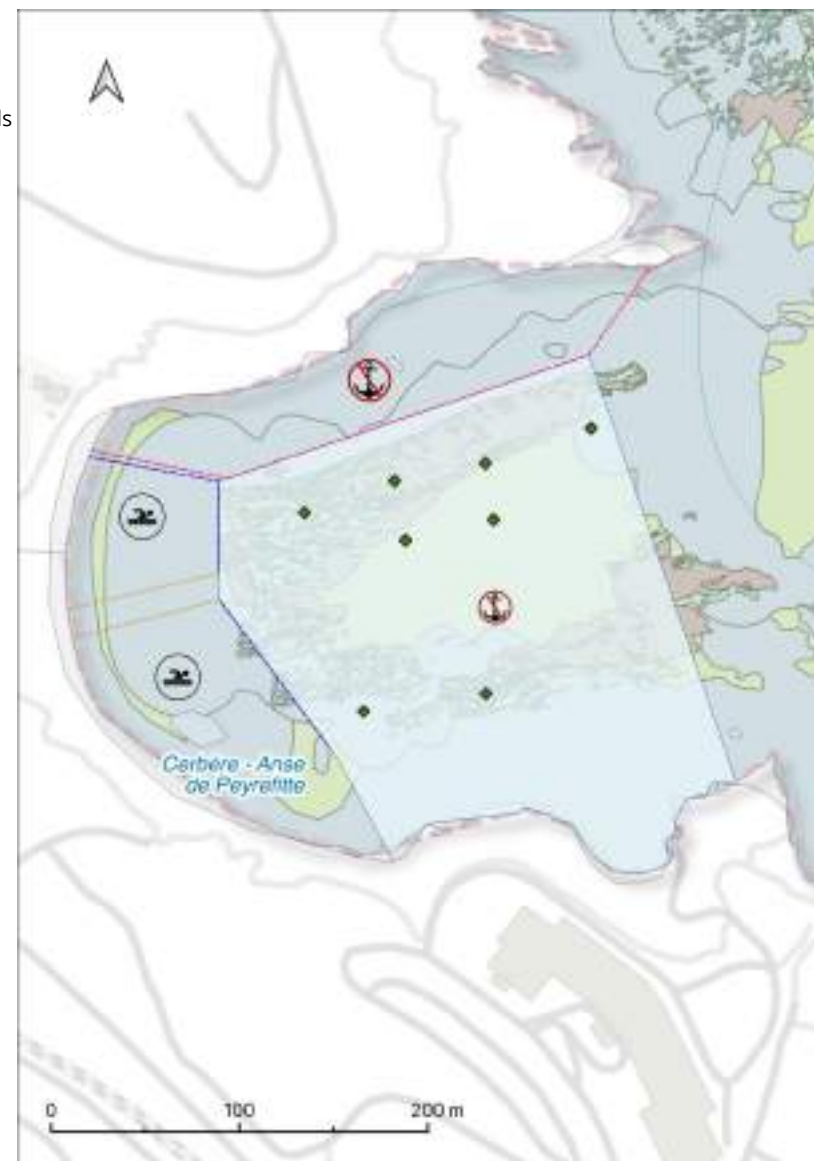
Plongée sous-marine réglementée, pêche de loisir et professionnelle réglementée.

FONCTIONNEMENT

Région Occitanie

Région PACA

Corse



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZIM
- ZMEL

Types de bouée

Navires < 20m



Biocénoses

- Herbier
- Matto morte
- Roche
- Sable

Source: données MDT OFB (BRACOM, SHOM 2010)

ZMEL BANYULS - Cap l'Abeille

BANYULS

Pyrénées Orientales - 66
42° 28.62' N, 3° 9.37' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Département 66

Adresse : 24 quai Sadi-Carnot, 66906 PERPIGNAN

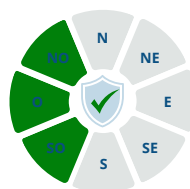
Mail : cd66@cd66.fr

Réservation : sans réservation

Arrêté N°192/2021 du 27/07/2021


Cap l'Abeille - Réserve Marine
de Cerbère Banyuls

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort (28 à 33 nœuds).

TPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre hélicoïdale type Harmony,
- **Profondeurs :** de 2 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage :** flotteur intermédiaire permettant à la chaîne du fond de rester tendue,
- **Bouées :** couleur blanche plaisanciers, couleur bleue priorité professionnels.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/04 au 30/11



24

Amarrage

Saison estivale :

- 10 bouées - navires < 20 m,
- 14 bouées - navires professionnels,
- 7 bouées en hiver.



Contact

Tel: 04 68 88 09 11



Tarif

Gratuit

- **Taille des navires :** 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant une longueur maximale totale de 20 mètres,
- **Durée maximale :** interdit la nuit, limité à 4h en journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 10 bouées.

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION

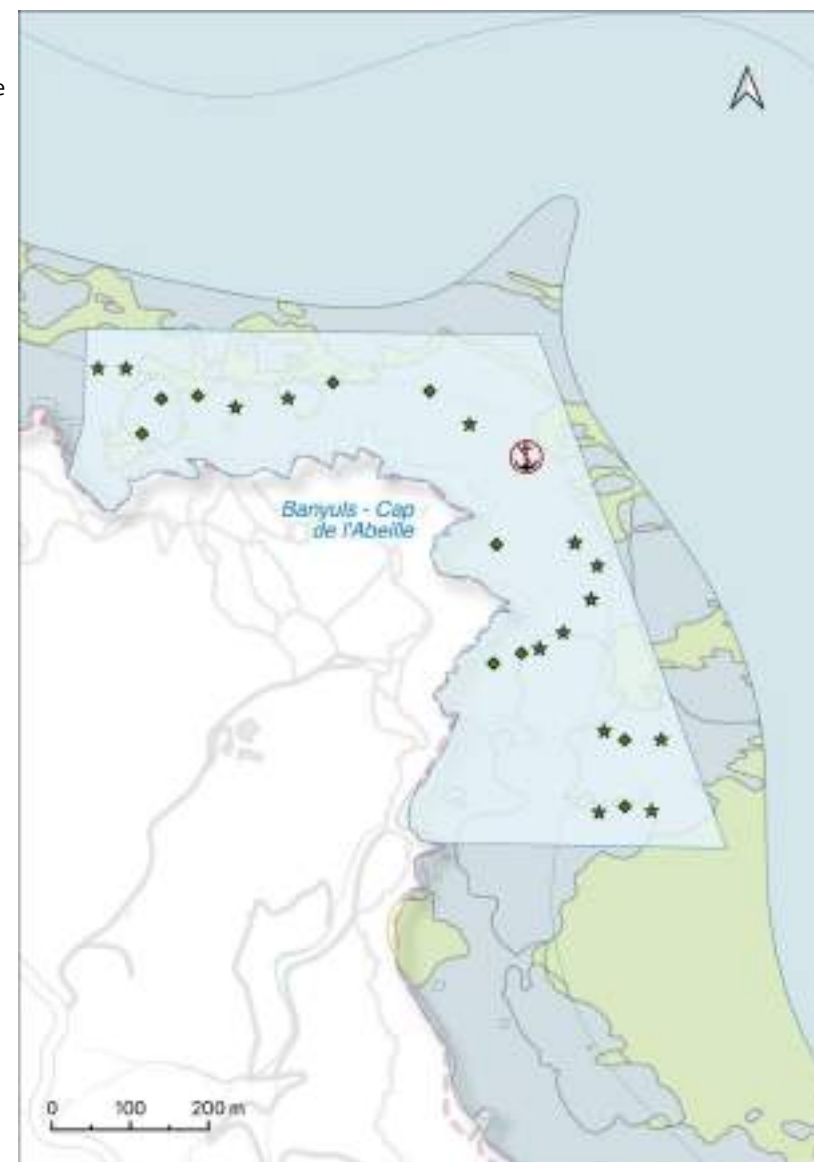


Liste des interdictions:

Chasse sous-marine, récolte d'oursins et de coquillages.

Autres réglementations:

Plongée sous-marine réglementée, pêche de loisir et professionnelle réglementée.



Légende

Balisage réglementaire

ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

◆ Navires <20m

★ Navires professionnels

★ Navires <20m

Biocénoses

□ Rocher

□ Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

Gestionnaire : Port de Banyuls
Adresse : Quai Georges Petit, 66650 Banyuls-sur-Mer
Mail : port.banyuls@banyuls-sur-mer.com
Réservation : sans réservation

Arrêté N°2015-219


 Baie de Banyuls - Parc naturel
 marin du golfe du Lion

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de l'équivalent de 5 beaufort ou 5 Douglas .

- **Dispositifs d'ancrage :** corps-mort,
- **Profondeurs :** de 2 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage :** cordage,
- **Bouées :** couleur blanche.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/04 au 15/10



Amarrage

- 8 bouées - navires < 20 m.

- **Taille des navires :** 20 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 3 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 8 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 68 88 30 32



Tarifs

www.banyuls-sur-mer.com/app/uploads/banyuls-sur-mer/2024/01/Tarifs-2024-Port-de-plaisance.pdf

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Autre réglementation:

Cuves à eaux grises / eaux noires obligatoires.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZMEL

Types de bouée Navires de passage

- ◆ Navires <20m

Biocénoses

- Herbier
- Matie morte
- Roche
- Sable

Source: IGN - NCE OFP, DRADONA, IGHM/EST

ZMEL PAULILLES - Grand Bassin

PORT-VENDRES

Pyrénées Orientales - 66
42°49,71'N, 3°13,40'E

CARACTÉRISTIQUES

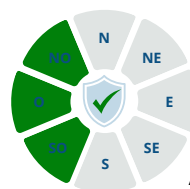
Gestionnaire : Département 66
Adresse : 24 quai Sadi-Carnot, 66906 PERPIGNAN
Mail : cd66@cd66.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°55/2023



Baie de Paulilles - Parc naturel marin du golfe du Lion

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort (28 à 33 nœuds).

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** ancrage à vis,
- **Profondeurs :** de 2 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage :** ligne de mouillage en polyamide,
- **Bouées :** couleur blanche plaisanciers, de couleur bleue priorité professionnels.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



8

Amarrage

- 2 bouées - navires < 10 m,
- 4 bouées - navires < 15 m,
- 2 bouées - navires professionnels.

- **Taille des navires :** 15 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant la longueur totale admise sur la bouée,
- **Durée maximale :** autorisé la nuit, limité à 4h en journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 6 bouées.



Contact
de 10h à 18h
Tel : 04 68 95 23 48



Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

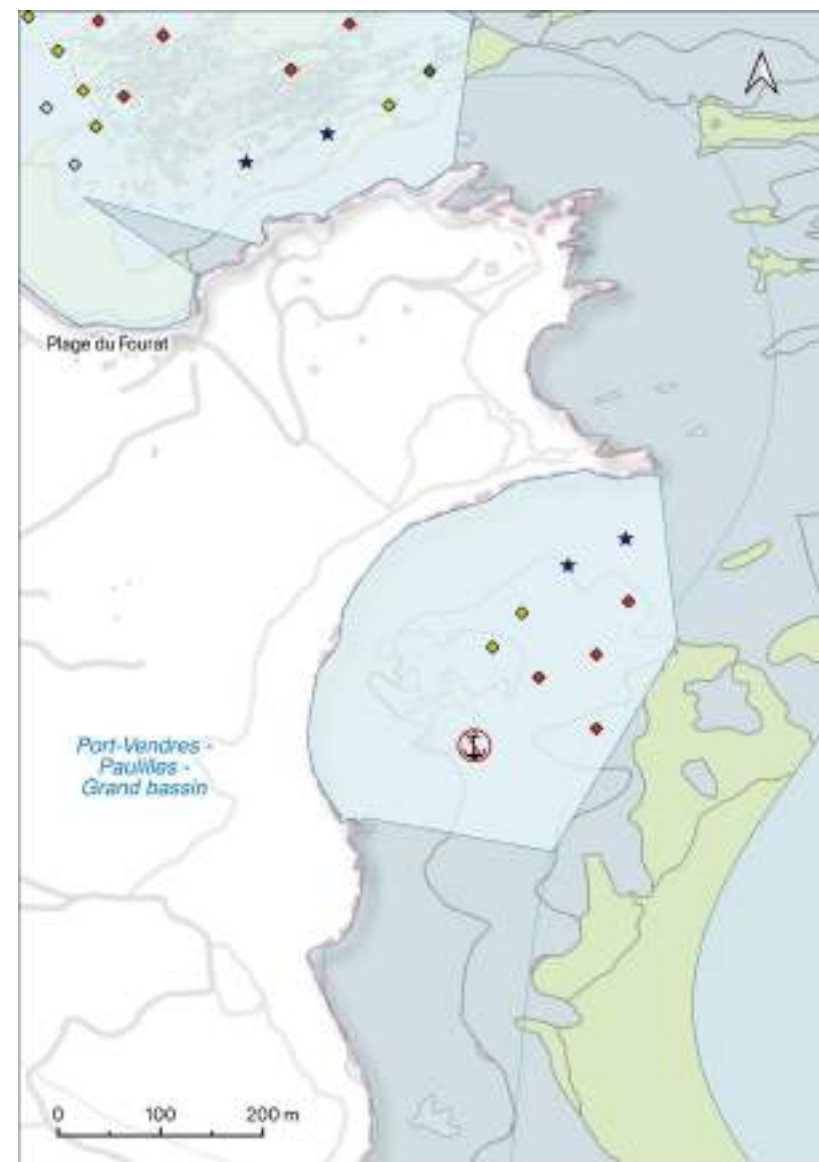


Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.

RÈGLEMENTATION



La ZMEL en pratique :
<https://www.ledepartement66.fr/dossier/zmel/>



Légende

Balisage réglementaire

ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

● Navires <10m

● Navires <15m

Navires professionnels

★ Navires <25m

Bioécénoses

Herbier

Maitte morte

Roche

Sable

Source: IGN, DIRM, DDM, SHOUZET

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL PAULILLES - Fourat

PORT-VENDRES

Pyrénées Orientales - 66
42°50,11'N, 3°13,02'E

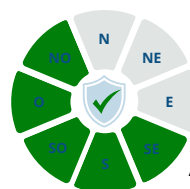
CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Département 66
Adresse : 24 quai Sadi-Carnot, 66906 PERPIGNAN
Mail : cd66@cd66.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°55/2023


Baie de Paulilles - Parc naturel
marin du golfe du Lion

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort (28 à 33 nœuds).

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage** : ancrage à vis,
- **Profondeurs** : de 2 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage** : ligne de mouillage en polyamide,
- **Bouées** : couleur blanche plaisanciers, de couleur bleue priorité professionnels.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



25

Amarrage

- 4 bouées - navires < 7 m,
- 7 bouées - navires < 10 m,
- 8 bouées - navires < 15 m,
- 4 bouées - navires < 20 m,
- 2 bouées - navires professionnels.

- **Taille des navires** : 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant la longueur totale admise sur la bouée.
- **Durée maximale** : autorisé la nuit, limité à 4h en journée.
- **Part réservée aux navires de passage** : 23 bouées.



Contact
de 10h à 18h
Tel : 04 68 95 23 48



Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



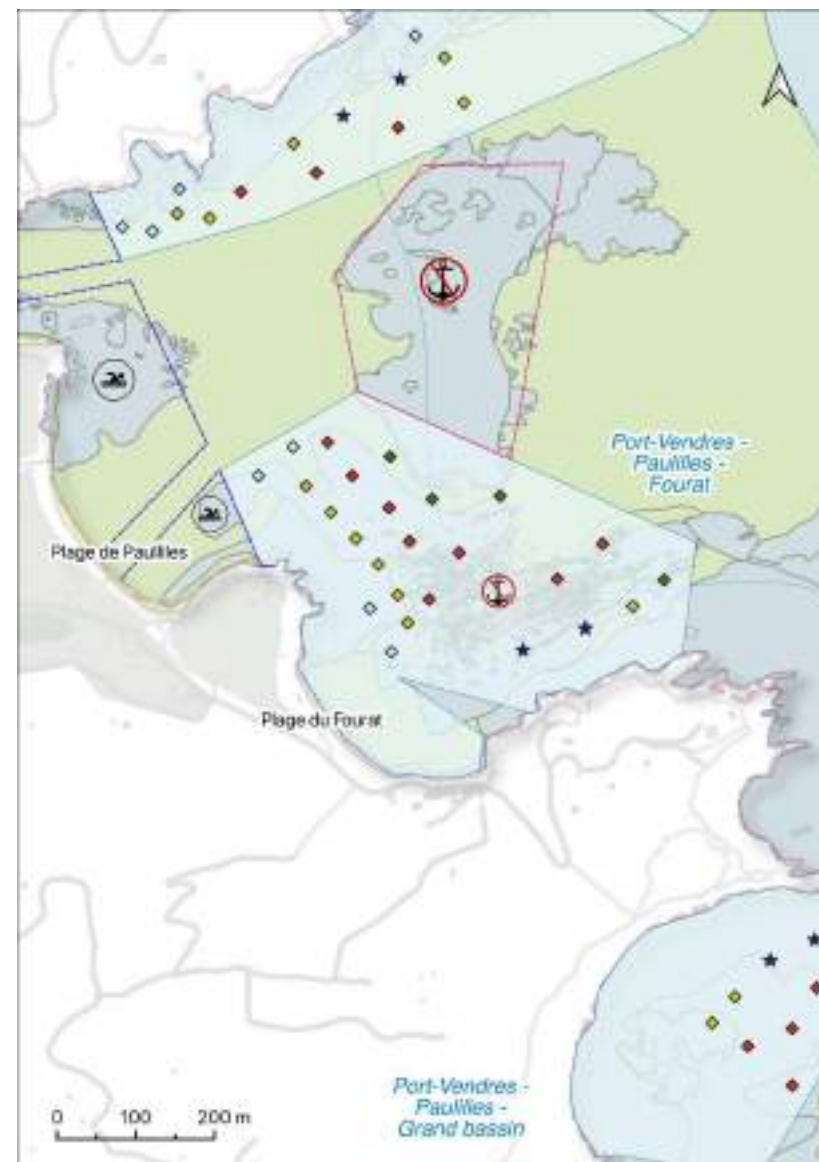
Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



La ZMEL en pratique :
<https://www.ledepartement66.fr/dossier/zmel/>



Légende

Balisage réglementaire

- ZRLB
- ZM
- ZMEL

Types de bouée

- Navires de passage
- Navires < 7m
 - Navires < 10m
 - Navires < 15m
 - Navires < 20m
- Navires professionnels
- ★ Navires < 25m

Biocénoses

- Herbier
- Mollusques
- Roche
- Sablo

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL PAULILLES - Bernardi

PORT-VENDRES

Pyrénées Orientales - 66
42° 50.58' N, 3° 12.45' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Département 66
Adresse : 24 quai Sadi-Carnot, 66906 PERPIGNAN
Mail : cd66@cd66.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°55/2023

Baie de Paulilles - Parc naturel marin du golfe du Lion



NAVIGATION

TYPOLOGIE



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 **beaufort (28 à 33 nœuds)**.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancrage à vis,
- **Profondeurs :** de 2 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage :** ligne de mouillage en polyamide,
- **Bouées :** couleur blanche plaisanciers, de couleur bleue priorité professionnels.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



18



Contact
de 10h à 18h
Tel : 04 68 95 23 48



Amarrage

- 7 bouées - navires < 7 m,
- 5 bouées - navires < 10 m,
- 3 bouées - navires < 15 m,
- 1 bouées - navires < 20 m,
- 2 bouées - navires professionnels.

- **Taille des navires :** 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant la longueur totale admise sur la bouée,
- **Durée maximale :** autorisé la nuit, limité à 4h en journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 16 bouées.

Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



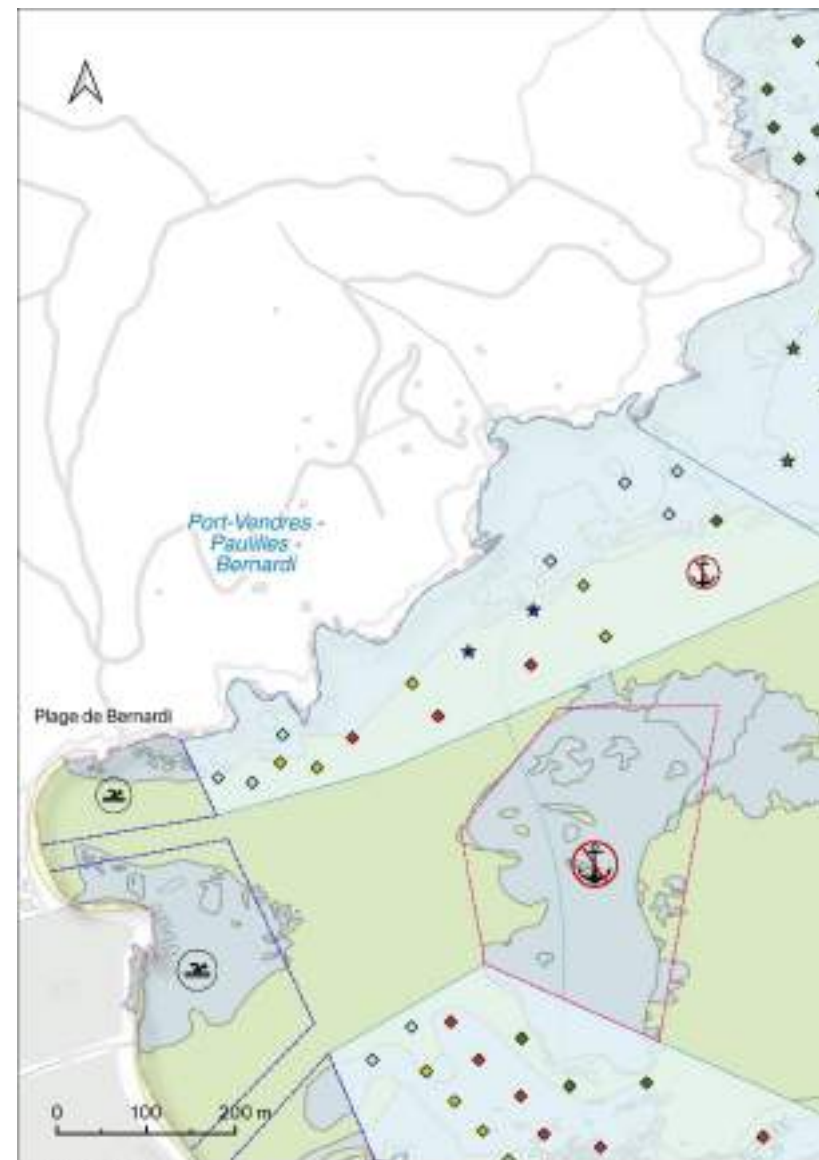
Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



La ZMEL en pratique :
<https://www.ledepartement66.fr/dossier/zmel/>



Légende

Balisage réglementaire

- ZRUB
- ZM
- ZMEL

Types de bouée

- Navires de passage**
- ◇ Navires < 7m
 - ◇ Navires < 10m
 - ◇ Navires < 15m
 - ◇ Navires < 20m
- Navires professionnels**
- ★ Navires < 20m
 - ★ Navires < 25m

Biocénoses

- Herbier
- Matta morte
- Roche
- Sable

Source données : 667_070_038/CDM66_040M/2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL SAINTE CATHERINE

PORT-VENDRES

Pyrénées Orientales - 66
42° 30.78' N, 3° 8.10' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Adresse : 2 Imp. Charlemagne, 66700 Argelès-sur-Mer
Mail : parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°19/2022 du 22/12/2021



Anse Sainte Catherine - Parc naturel marin du golfe du Lion

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Ports de replis :

- Port de Banyuls-sur-Mer,
- Port-Vendres.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 **beaufort (28 à 33 nœuds)**.

- **Dispositifs d'ancrage :** platines à scellement chimique, vis à sable,
- **Profondeurs :** 5 mètres,
- **Lignes de mouillage :** flotteur intermédiaire permettant à la chaîne du fond de rester tendue,
- **Bouées :** couleur blanche utilisées en priorité par les navires de plaisance de passage, les navires à passagers ou armés à la pêche professionnelle ; couleur rouge prioritairement destinée aux navires supports de plongée.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 30/11



28

Amarrage

- 18 bouées - navires < 20 m,
- 10 bouées - navires professionnels.

- **Taille des navires :** 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant une longueur maximale totale de 20 mètres,
- **Durée maximale :** autorisé la nuit et limité à 4h en journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 18 bouées.



Contact
Tel: 07 85 71 38 99



Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



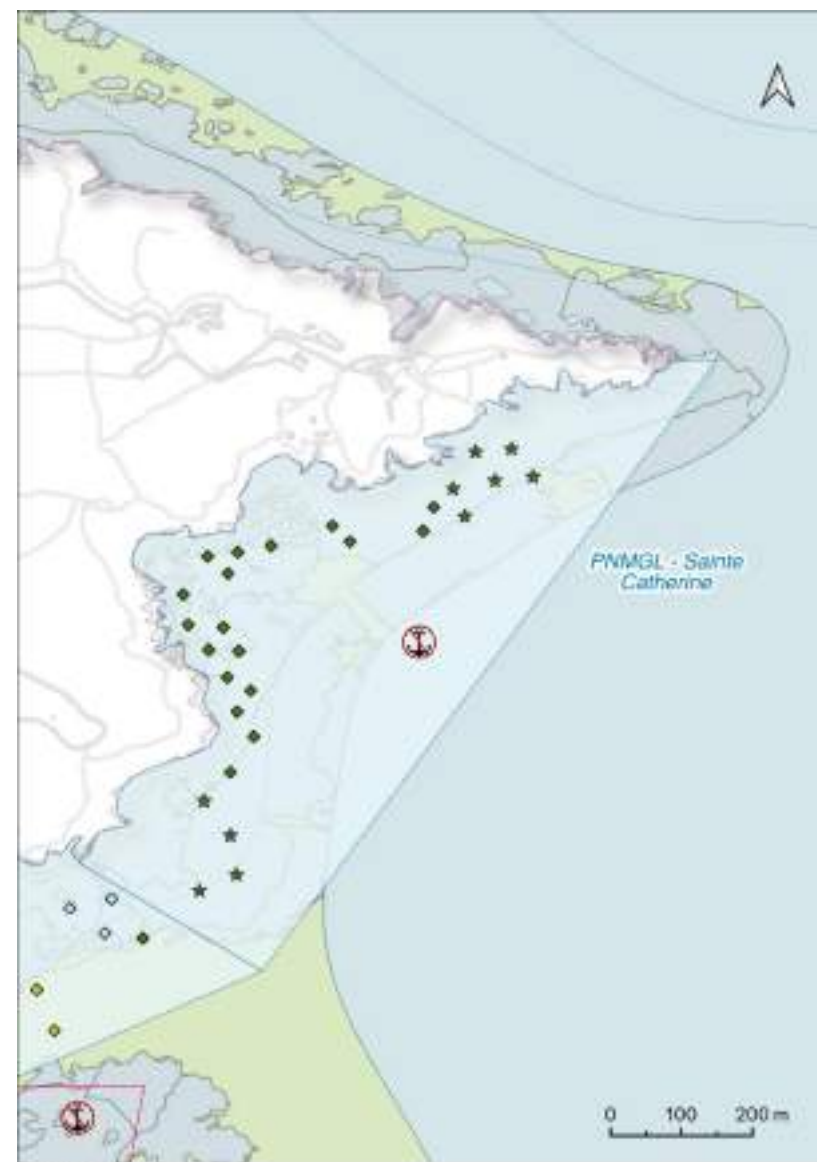
Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



La ZMEL en pratique:
<https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/la-zmel-en-pratique>



Légende

Balisage réglementaire

- ZM
- ZMEL

Types de bouée

- ◆ Navires <20m
- ★ Navires <20m

Biocénoses

- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL LA MOULADE

COLLIOURE

Pyrénées Orientales - 66
42° 31.88' N, 3° 5.03' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
Adresse : 2 Imp. Charlemagne, 66700 Argelès-sur-Mer
Mail : parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N°19/2022 du 22/12/2021



Baie de Collioure - Parc naturel marin du golfe du Lion

NAVIGATION

TPOLOGIE



Ports de replis :

- Port Vendres,
- Port d'Argelès-sur-Mer.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort (28 à 33 nœuds).

- **Dispositifs d'ancrage :** platines à scellement chimique, vis à sable,
- **Profondeurs :** 5 mètres,
- **Lignes de mouillage :** flotteur intermédiaire permettant à la chaîne du fond de rester tendue,
- **Bouées :** couleur blanche utilisée en priorité par les navires de plaisance de passage, les navires à passagers ou armés à la pêche professionnelle ; couleur rouge prioritairement destinée aux navires supports de plongée (tout autre navire peut s'y amarrer mais doit céder sa place si un navire prioritaire lui demande).

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 30/11



Amarrage

- 1 bouées - navires < 20 m,
- 4 bouées - navires professionnels.

- **Taille des bateaux :** 20 mètres maximum, possibilité de s'amarrer à couple en respectant une longueur maximale totale de 20 mètres,
- **Durée maximale :** autorisé la nuit et limité à 4h en journée.
- **Part réservée aux navires de passage :** 1 bouée.



Contact
Tel: 07 85 71 38 99



Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : eau (port de Collioure), pas de station de carburant, alimentation (400 m), pharmacie (500 m), distributeur de billets (400 m).



RÈGLEMENTATION



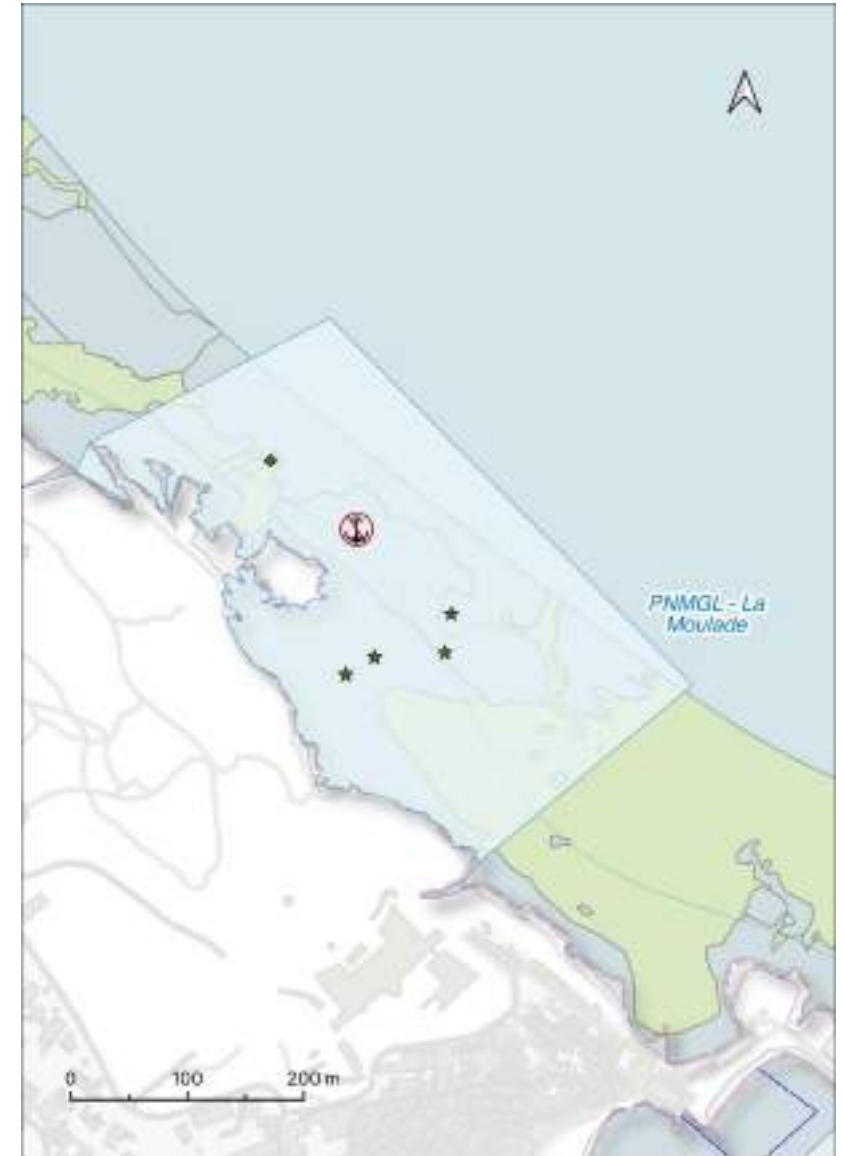
La ZMEL en pratique:

<https://parc-marin-golfe-lion.fr/editorial/la-zmel-en-pratique>

Région Occitanie

Région PACA

Corse



Légende

Balísage réglementaire

ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

◆ Navires < 20m

★ Navires professionnels

★ Navires < 20m

Bioécénoses

Roche

Sabie

ZMEL BAIE DE COLLIOURE

COLLIOURE

Pyrénées Orientales - 66
42° 31.52' N, 3° 5.65' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Collioure
Adresse : 3, rue de la République 66190 Collioure
Mail : capitainerie.collioure@gmail.com
Réservation : www.boutique.tourisme-collioure.com/bouee-de-mouillage/bouee-de-mouillage

Arrêté N°331/2022 du 09/11/2022


Baie de Collioure - Parc naturel marin du golfe du Lion

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port Vendres,
- Port d'Argelès-sur-Mer.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort (27 à 33 nœuds).

TPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 6 mètres,
- **Lignes de mouillage :** flotteur intermédiaire permettant à la chaîne du fond de rester tendue,
- **Bouées :** couleur blanche n°6 et 16 réservées aux navires de l'école de voile de Collioure, couleur blanche n° 2, 3 et 4 réservées en priorité aux usagers ayant effectué une réservation et couleur noire accessibles aux navires de plaisance de passage (4h maximum soir la nuitée, du coucher du soleil au lever du soleil).

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 - 30/10



20

Amarrage

- 5 bouées - navires < 9 m,
- 13 bouées - navires < 13 m,
- 1 bouées - navires < 16 m,
- 1 bouées - navires < 20 m.
- **Taille des navires :** 20 mètres maximum,
- **Durée maximale :** à partir de 11h et départ le lendemain avant 11h (pas d'arrivée après 20h),
- **Part réservée aux navires de passage :** 20 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 07 78 73 64 02



Tarifs

- Mouillage de 4h : 15 €
- Mouillage de 11h jusqu'à 11h maximum le lendemain sur les bouées n° 2, 3 et 4 :
 - 55€ navires < 12 m,
 - 60€ navires 12 à 20 m.

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (200 m), pharmacie (300 m), distributeur de billets (250 m).

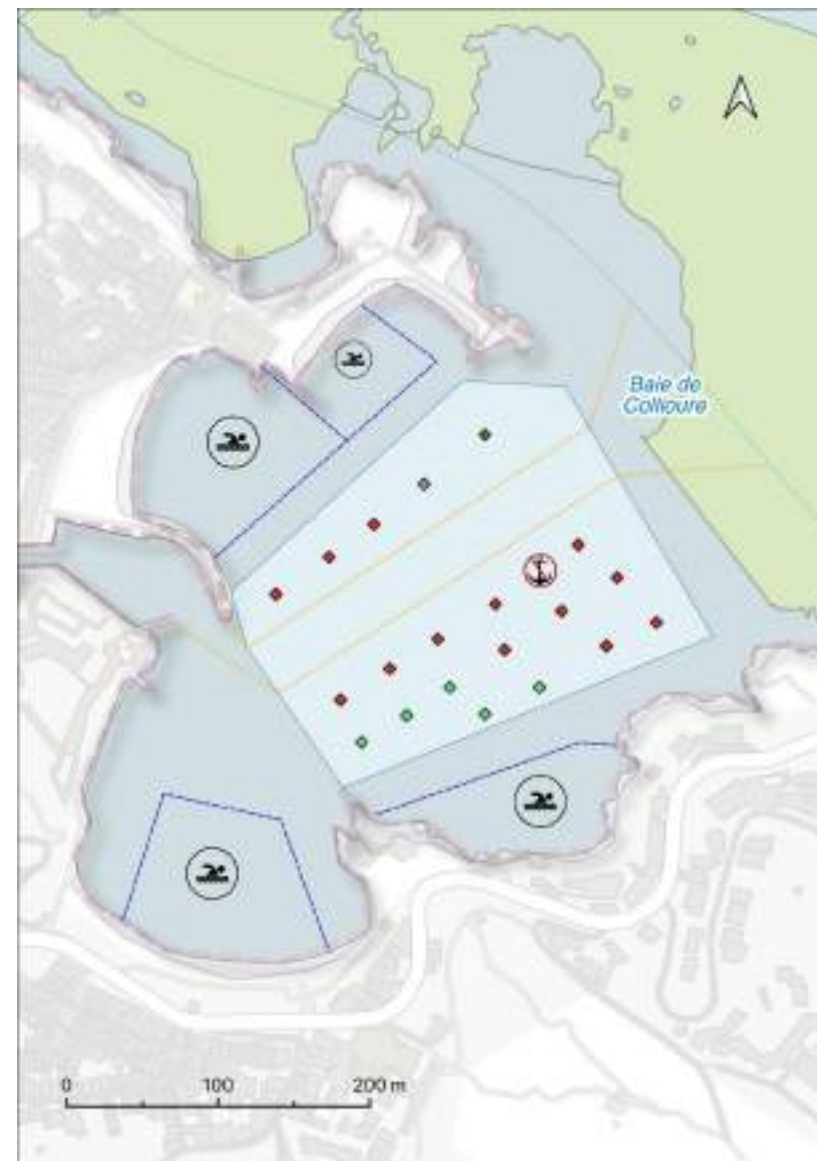


RÈGLEMENTATION



Autre réglementation:

Accessible uniquement entre le lever et le coucher du soleil, cuve à eaux grises / eaux noires obligatoire.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

- Navires < 9m
- Navires < 13m
- Navires < 16m
- Navires < 20m

Biocénoses

- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL DES TABLES

AGDE

Hérault - 34
43° 16.25' N, 3° 30.90' E

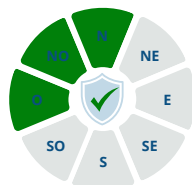
CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Agde
Adresse : Mairie d'Agde, Rue Alsace Lorraine 34300 Agde
Mail : renaud.dupuy@ville-agde.fr
Réservation : sans réservation

Arrêté N° 2014-154


Les Tables - Aire Marine
Protégée "Côte Agathoise"

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port du Cap d'Agde,
- Port de Sète,
- Port de Valras-Plage.

Vitesse maximale autorisée : 5 nœuds.

TPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** selon substrat, vis à sable (simple, double, ou triple),
- **Profondeurs :** de 2 à 4 mètres,
- **Lignes de mouillage :** bout avec bouée intermédiaire de subsurface,
- **Bouées :** couleur blanche en surface, couleur bleue et blanche réservées aux clubs de plongée.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/04 au 15/10



Amarrage

- 3 bouées - navires < 8 m,
- 3 bouées - navires < 13 m.

- **Taille des navires :** 13 mètres maximum.
- **Durée maximale :** utilisable du lever au coucher du soleil, interdit la nuit.
- **Part réservée aux navires de passage :** 6 bouées.



Contact

Tel : 04 67 94 60 00



Tarif

Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau, ponton.

Services de proximité de la ZMEL : eau (port du Cap-d'Agde), station de carburant, alimentation (450 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Nuisance sonore, l'accostage au ponton flottant de Brescou est interdit pour les unités de taille supérieure à : longueur totale 21m; largeur 9,5m; tirant d'eau 1,6m; déplacement : 50 tonnes de charges.

Informations, actualités, réglementation



Légende

Balises réglementaire

ZMEL

Types de bouée

- Navires de passage
- Navires <8m
 - Navires <13m

Biocénoses

- Herbier
- Matie morte
- Roche
- Sable

Source données : AOT, OFS, BRALDOWA, INOM2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ANSE DE LAURONS

MARTIGUES

Bouches du Rhône - 13
43° 42.18' N, 7° 18.95' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Martigues port de plaisance
Adresse : Port Maritima 13500 MARTIGUES
Mail : port.maritima@semovim-martigues.com
Réservation : 04 42 07 00 00

Arrêté N°2021-025

Anse de Laurons - Parc Naturel
Marin de la Côte Bleue



NAVIGATION

TYPOLOGIE



Ports de replis :

- Port de Bouc,
- Port de Ferrières,
- Port de Carro.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Pontons :** 3 pontons flottants,
- **Profondeurs :** 0.4 à 1 mètre.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est dérogé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 31/10



75

Amarrage

- **Taille des bateaux :** 7.99 mètres maximum,
- **Durée maximale :** semaine ou mois,
- **Part réservée aux navires de passage :** 20 postes.



Contact
VHF 9
Tel: 04 42 07 00 00



Tarifs
www.maritima-courtage.fr/port-a-sec/port-a-flots

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



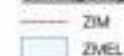
Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire



Aménagements



Biocénoses



Source données: 407095.0000044.0104.2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ANSE DES TAMARIS

MARTIGUES

Bouches du Rhône - 13
43° 42.18' N, 7° 18.95' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Martigues port de plaisance
Adresse: Port Maritima 13500 MARTIGUES
Mail : port.maritima@semovim-martigues.com
Réservation: 04 42 07 00 00

Arrêté N°2021-024

Anse des Tamaris - Parc Naturel
Marin de la Côte Bleue



NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de Sausset les Pins,
- Port de Carro.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Pontons:** 4 pontons flottants,
- **Profondeur :** 0.4 à 1 mètre.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



88

Amarrage

- **Taille des bateaux :** 7.5 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 1 mois.
- **Part réservée aux navires de passage :** 20 postes.



Contact
VHF 9
Tel: 04 42 07 00 00



Tarifs
www.maritima-courtage.fr/port-a-sec/port-a-flots

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



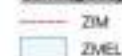
Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire



Aménagements



Biocénoses



Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL PORT-MIOU

CASSIS

Bouches du Rhône - 13
43° 42.18' N, 7° 18.95' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Capitainerie de Port-Miou

Adresse: Quai des Baux, 13260 Cassis

Mail : port-miou@ports-cassis.fr

Réservation: 04 42 01 02 45

Arrêté N°2023-002

Calanque de Port-Miou -
Parc National des Calanques

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de Cassis,
- La Ciotat Nouveau Port,
- La Ciotat Port-Vieux,
- Marseille - Vieux Port,
- Port du Frioul.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 8 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées,
- **Pontons :** pontons fixes et pontons flottants.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

15/06 au 15/09



Amarrage

- **Taille des bateaux :** 15 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 180 jours / an,
- **Part réservée aux navires de passage :** 30 bouées + 66 places sur pontons.



Contact

VHF 9
Tel: 04 42 01 02 45



Tarifs

www.portdecassis.com/images/port-miou-documents/Port-Miou-Tarifs-2020.pdf

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : eau, station de carburant (Port de Cassis), alimentation (ville de Cassis), pharmacie, distributeur de billets.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

Région Occitanie

Région PACA

Corse



Légende

Balisage réglementaire

ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

● Navires <20m

Aménagements

■ ponton

Biocénoses

■ Herbier

■ Malle marine

■ Rocher

■ Sable

Gestionnaire : Capitainerie du Brusc
Adresse: Quai Saint-Pierre 83140 Six-Fours-les-Plages
Mail : capitaineriedubrusc@six-fours.fr
Réservation: 04 94 34 00 53

Arrêté N°2023-306

Lagune du Brusc - NATURA 2000



NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port du Brusc,
- Port Saint-Pierre,
- Port de la Coudoulière.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Pontons :** Pontons fixes et pontons flottants,
- **Profondeurs :** 1.5 à 6 mètres.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/01 au 31/12



110

Amarrage

- 20 navires > 5.5m,
- 90 navires > 6.5m.
- **Taille des bateaux :** 6.5 mètres maximum,
- **Durée maximale :** aucune.



Contact
VHF 9
Tel: 04 94 34 00 53



Tarifs
www.ville-six-fours.fr/cadre-de-vie/plages-ports/ports

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires, navette.



Services de proximité de la ZMEL : Station de carburant (port du Brusc), alimentation (700 m), pharmacie (700 m), distributeur de billets (700 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- ZIEM
- ZMEL

Types de bouée

- Navires < 8.5m
- Navires > 8.5m

Aménagements

- ponton

Biocénoses

- Herbier
- Muthe morte
- Sable

ZMEL PARC NATIONAL DE PORT CROS - Bagaud

HYÈRES

Var - 83
43° 0.67' N, 6° 22.10' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Parc National de Port-Cros
Adresse : Port- Cros, Prom. de la Rade, 83400 Hyères
Mail : capitainerie@portcros-parcnational.fr
Réservation : <https://portcros.smartwaters.com/>

Arrêté n°2023-374

Ile de Bagaud, Parc National de Port-Cros

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de Porquerolles,
- Port de Saint Pierre,
- Port de la Londe,
- Port de Bormes,
- Port du Lavandou.

Vitesse maximale autorisée : 5 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 6 beaufort (22 à 27 nœuds).

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** de 2 à 20 mètres,
- **Lignes de mouillage :** ligne continue en textile avec bouée amortisseur sub surface antiragage,
- **Bouées :** blanches marquées en matériau recyclable.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/04 - 15/10



70

Amarrage

- 60 bouées - navires < 15 m,
 - 5 bouées - navires de 15 à 30 m,
 - 3 bouées réservées aux résidents,
 - 2 bouées réservées aux compagnies maritimes.
- **Taille des bateaux :** 30 mètres maximum,
 - **Durée maximale :** 5 nuits consécutives,
 - **Part réservée aux navires de passage :** 65 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 94 01 40 72



Tarifs

Gratuit 8h - 18h placement libre
Payant 18h - 8h sur réservation

www.portcros-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/sejourner/la-zmel-de-bagaud

Services associés à la ZMEL : pas d'eau, pas de station de carburant.



Services de proximité de la ZMEL : pas d'eau, pas de station de carburant.



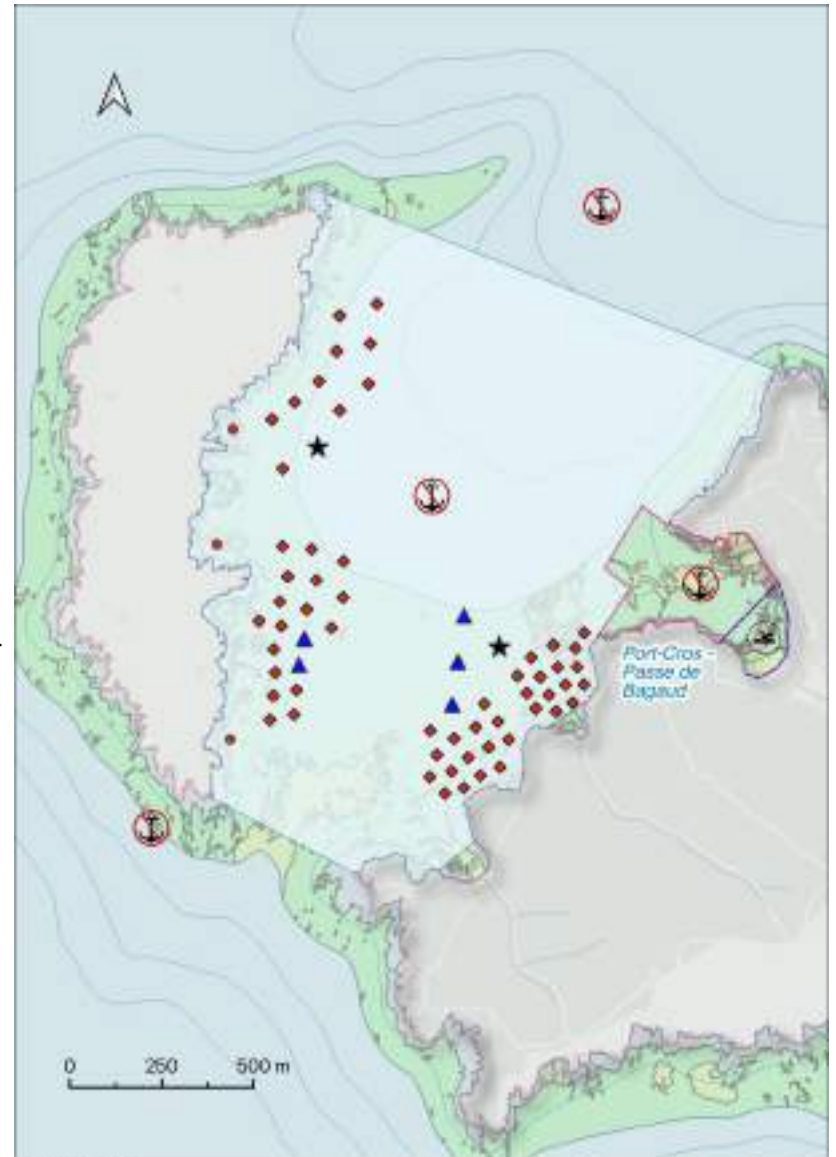
RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions :

Amarrage au coffre de la Marine nationale, amarrage à la bouée réservée aux navires support de plongée située au Nord-Ouest de la zone, débarquement sur l'île de Bagaud, plongée sous-marine réglementée, usage des engins de loisirs nautiques tractés, des engins à sustentation hydro-pulsés, des planches nautiques à moteur, des planches à voile et des kitesurfs, utilisation d'engins lumineux sur la coque et sous le bateau. Engins sonores après 22h, prélèvement de quelque nature que ce soit.

Autres réglementations : Éclairer ses feux de mouillage entre le coucher et le lever du soleil; cuve eaux grises / eaux noire obligatoire; Amarrage à couple de deux unités pneumatiques de moins de cinq mètres autorisé entre 11h00 et 17h00.



Légende

Balisage réglementaire
--- ZRUB
--- ZM
--- ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

Navires résidents

Grandes unités

Navires 15 à 30m

Navires professionnels

Compagnies maritimes

Biocénoses

Herbier

Mattin morte

Roche

Sable

FONCTIONNEMENT

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL BAIE DU CANADEL

RAYOL-CANADEL-SUR-MER

Var - 83
43° 9.38' N, 6° 27.85' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer

Adresse : Place Giudicelli - RD 559, 83820 Rayol-Canadel sur Mer

Mail : zmel@rayol-canadel.fr

Tel : 07 88 04 65 60

Arrêté n°2019-011



Baie du Canadel

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Ports de replis :

- Port de Cavalaire-sur-mer,
- Port du Lavandou.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées interdit au delà 7 beaufort et 0,6m de houle.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** de 2 à 8 mètres,
- **Lignes de mouillage :** Chaque ligne de mouillage est pourvue d'un système de flotteur intermédiaire afin d'éviter tout contact de la ligne de mouillage avec les fonds marins,
- **Bouées :** Les bouées utilisées pour le mouillage des navires de plaisance ont des caractéristiques telles qu'elles ne suscitent aucune confusion avec le balisage conventionnel.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/04 au 30/09



69

Amarrage

- **Secteur A :** 21 bouées,
- **Secteur B :** 26 bouées,
- **Secteur C :** 22 bouées,
- 49 bouées navires < 8 m,
- 19 bouées navires < 10 m,
- 1 bouée navire spécial.

- **Taille des bateaux :** 10 mètres maximum,
- **Durée maximale :** riveirain durée de 6 mois et passager de la durée de leur choix,
- **Part réservée aux navires de passage :** 22 bouées.



Contact

Tel: 07 88 53 05 27



Tarifs

www.espace-plaisancier.fr/rayolcanadel

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau, ponton.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Manœuvrer à la voile (sauf les voiliers ne disposants pas de moteurs), sports nautiques. Allumer un feu ou un appareil à feu nu sur un navire amarré.

FONCTIONNEMENT



Légende

Balisage réglementaire

- canal
- ZRUB
- ZEM
- ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

- Navires < 8m
- Navires < 10m

Navires résidents

- Navires < 8m
- Navires < 10m

Navires professionnels

- Navires 6 à 8m

Biocénoses

- Herbier
- Matie morte
- Roche
- Sable

Source données : IOT, IPEL, BRIC, BRIC, BRIC, BRIC

Région Occitanie

Région PACA

Corse

Gestionnaire : Commune de Rayol-Canadel-sur-Mer
Adresse : Place Giudicelli - RD 559, 83820 Rayol-Canadel-sur-Mer
Mail : zmel@rayol-canadel.fr
Tel : 07 88 04 65 60

Arrêté n°2019-012



Plage de Rayol

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Ports de replis :

- Port de Cavalaire-sur-mer,
- Port du Lavandou.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 7 beaufort et 0,6m de houle.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** de 2 à 8 mètres,
- **Lignes de mouillage :** bout avec flotteur intermédiaire afin d'éviter tout contact de la ligne de mouillage avec les fonds marins,
- **Bouées :** blanches.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/04 au 30/09



49

Amarrage

- 32 bouées - navires de 6 à 8 mètres,
- 16 bouées - navires de > 8 à 10 mètres,
- 1 bouée - navire spécial.

Taille des bateaux : 10 mètres maximum,

Durée maximale :

- riverain durée de 6 mois,
- passager durée illimitée,

Part réservée aux navires de passage : 48 bouées.



Contact

Tel: 07 88 53 04 73



Tarifs

www.espace-plaisancier.fr/rayolcanadel

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau, ponton, poubelles.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.

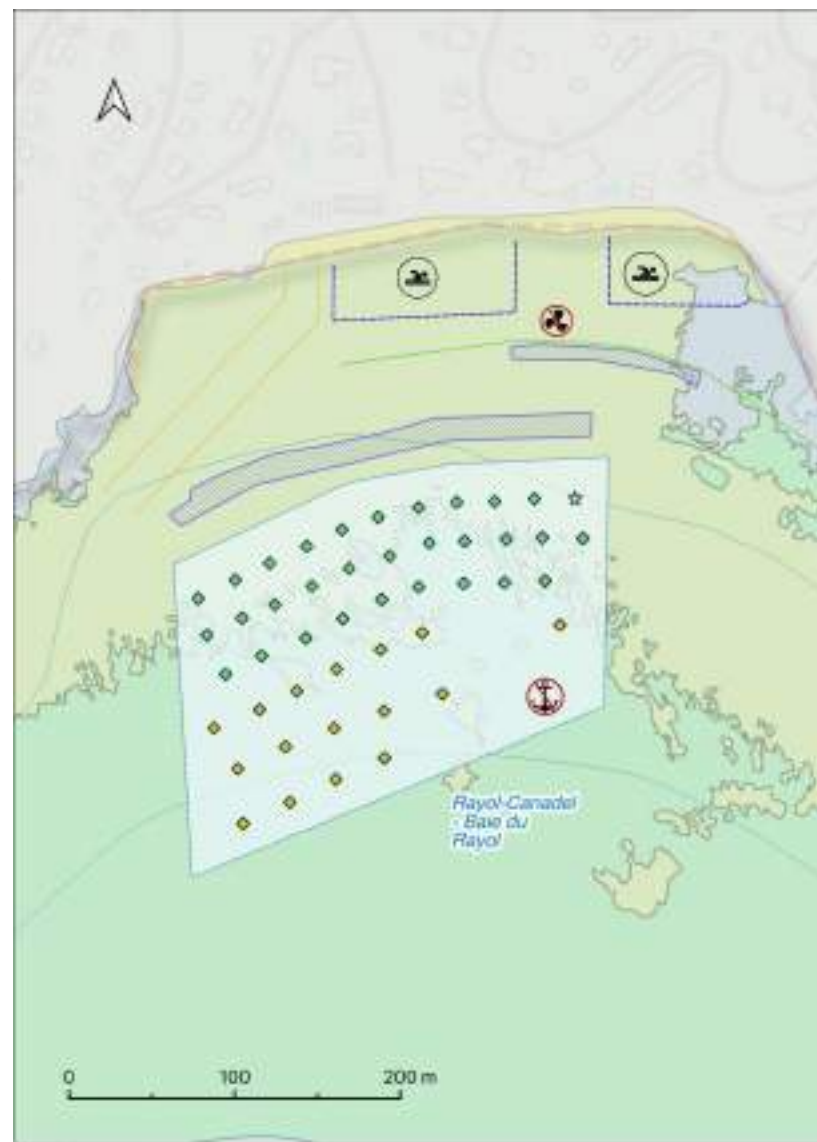


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Manœuvrer à la voile (sauf les voiliers ne disposants pas de moteurs), sports nautiques. Allumer un feu ou un appareil à feu nu sur un navire amarré.



Légende

Balisage réglementaire

----- chenal

----- ZRUH

----- ZIEM

----- ZMEL

----- Aménagements

----- récifs artificiels

Types de bouée

Navires de passage

◆ Navires 6 à 8m

◆ Navires 8 à 10m

Navires professionnels

★ (Navire spécial - accueil)

★ Navires 6 à 8m

Biocénoses

Herbier

Roche

Sable

Gestionnaire : Port Heraclea de Cavalaire
Adresse: Quai Marc Pajot - 83240 Cavalaire-sur-Mer
Mail : contact @ port-heraclea.fr
Réservation: 04 94 64 17 81

Arrêté N°2024-011

Plage de Cavalaire-sur-Mer



NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de Cavalaire-sur-Mer.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** 4 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/05 au 30/09



Amarrage

- 26 bouées - navires < 7 m,
- 14 bouées - navires < 9 m,
- 20 bouées - navires < 10 m,
- 15 bouées - navires < 16 m.
- **Tailles des bateaux :** 16 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 7 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 15 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 94 64 17 81



Tarifs

www.port-heraclea.fr/index.php/tarifs

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : station carburant (port de Cavalaire-sur-Mer), alimentation (300 m), pharmacie (200 m), distributeur de billets (400 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple interdit, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balises réglementaire

- chenal
- ZRUS
- ZEM
- ZMEL

Types de bouée

- ◆ Navires < 15m
- Navires < 7m
- Navires < 9m
- Navires < 10m

Navire résidents

Biocénoses

- Hercier
- Matorchets
- Roche
- Sable

Données sources: 431.GPS.DINA0066.BHM3021

ZMEL BAIE D'AGAY - Secteur A

SAINT-RAPHAEL

Var - 83
43° 42.18' N, 7° 18.95' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Capitainerie d'Agay
Adresse: Parking de l'Escale - 83530 Agay
Mail : ancreavis@ville-saintraphael.fr
Réservation: 04 94 17 15 57

Arrêté N°2015-284



Baie d'Agay - NATURA 2000

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port d'Agay,
- Port de Santa Lucia,
- Port de la Figueirette.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** 2 à 8 mètres,
- **Lignes de mouillage :** cordage,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est dérogé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



12 16

Amarrage

- 12 postes - ponton - navires < 6 m,
- 16 bouées - navires < 7 m.
- **Taille des bateaux :** 6 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 5 mois,
- **Part réservée aux navires de passage :** aucune.



Contact
VHF 9
Tel: 04 94 17 15 57



Tarifs
www.portdesaintraphael.com

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant alimentaire (900 m), pharmacie (400 m), distributeur de billets (800 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balises réglementaire

- chenal
- ZRLM
- ZMEL

Types de bouée

- Navires < 7m (sable tirant d'eau)

Aménagements

- ponton

Biocénoses

- Harbar
- Motte morte
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL BAIE D'AGAY - Secteur B

SAINT-RAPHAEL

Var - 83
43° 42.18' N, 7° 18.95' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Capitainerie d'Agay
Adresse: Parking de l'Escale - 83530 Agay
Mail : ancreavis@ville-saintraphael.fr
Réservation: 04 94 17 15 57

Arrêté N°2015-284



Baie d'Agay - NATURA 2000

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port d'Agay,
- Port de Santa Lucia,
- Port de la Figueirette.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** 5 à 10 mètres,
- **Lignes de mouillage :** cordage,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



51

Amarrage

- 15 bouées - navires de 6 à 8 m,
- 20 bouées - navires de 8 à 12 m,
- 16 bouées - navires de 12 à 16 m.

- **Taille des bateaux :** 16 mètres / 16 tonnes maximum,
- **Durée maximale :** 5 mois,
- **Part réservée aux navires de passage :** aucune.



Contact
VHF 9

Tel: 04 94 17 15 57



Tarifs

www.portdesaintraphael.com

SERVICES

Services associés à la ZMEL: eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (200 m), pharmacie (200 m), distributeur de billets (200 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

FONCTIONNEMENT



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZM
- ZMEL

Types de bouée

Navires résidents

- Navires 6 à 8m
- Navires 8 à 12m
- Navires 14 à 16m

Biocénoses

- Herbier
- Mufle morte
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL BAIE D'AGAY - Secteur C

SAINT-RAPHAEL

Var - 83
43° 42.18' N, 7° 18.95' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Capitainerie d'Agay
Adresse: Parking de l'Escale - 83530 Agay
Mail : ancreavis@ville-saintraphael.fr
Réservation: 04 94 17 15 57

Arrêté N°2015-284



NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port d'Agay,
- Port de Santa Lucia,
- Port de la Figuiette.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancre à vis,
- **Profondeurs :** 5 à 10 mètres,
- **Lignes de mouillage :** cordage,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



35

Amarrage

- 10 bouées - navires de 6 à 8 m,
- 10 bouées - navires de 8 à 12 m,
- 15 bouées - navires de 12 à 16 m.

- **Taille des bateaux :** 16 mètres / 16 tonnes maximum,
- **Durée maximale :** 3 à 5 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 35 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 94 17 15 57



Tarifs
www.portdesaintraphael.com

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (700 m), pharmacie (700 m), distributeur de billets (700 m).

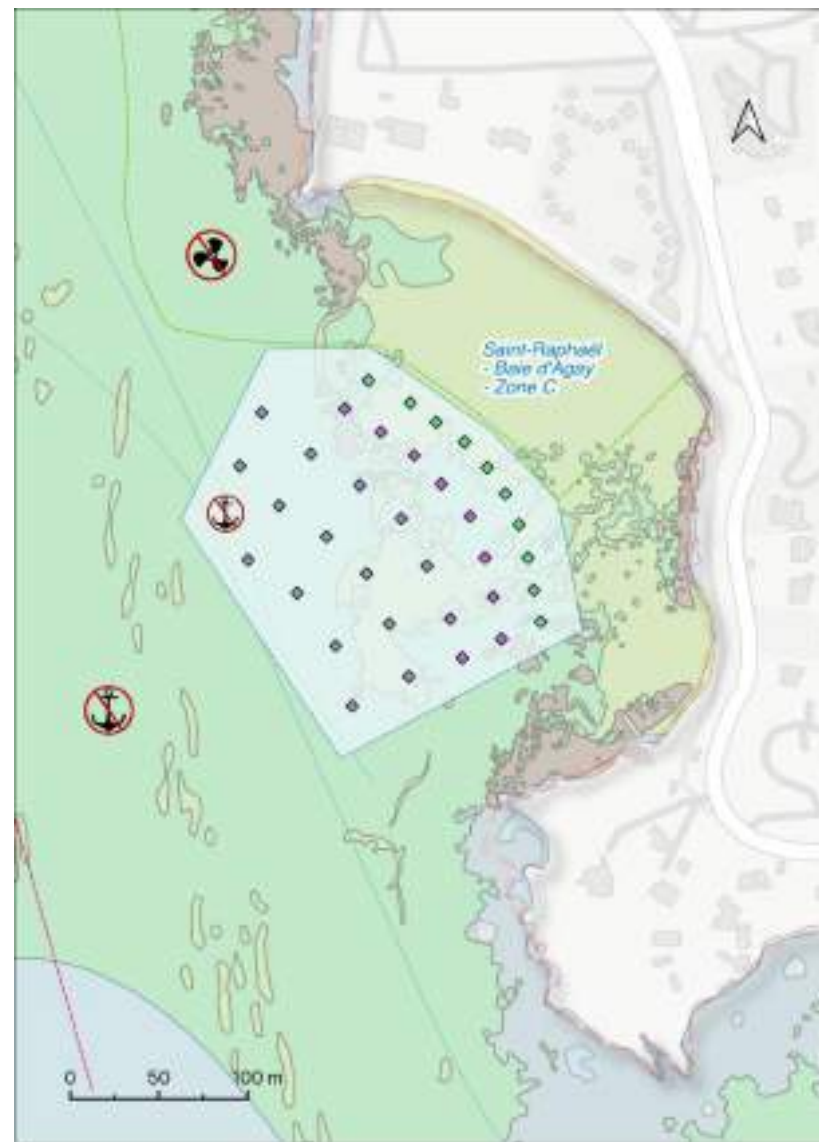


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- ZEM
- ZM
- ZMEL

Types de bouées Navires de passage

- Navires 6 à 8m
- Navires 8 à 12m
- Navires 12 à 16m

Biotécnooses

- Herbier
- Matte morte
- Roche
- Sabie

Source: données ACT, IFR, DRM/DONAL, INCA/2017

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL BÉAL

CANNES

Alpes Maritimes - 06
43° 32.05' N, 6° 57.22' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Aéroport Côte d'Azur
Adresse: 110 boulevard du Midi Louise Moreau 06150 Cannes-la-Bocca
Mail : portdubeal@cote-azur.aeroport.fr
Réservation: 04 93 90 40 44 - 04 93 90 41 08

Arrêté N°2020-265



Embouchure du Béal

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de la Rague,
- Port La Napoule,
- Vieux-Port de Cannes.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Type de pontons :** flottants,
- **Profondeur :** 1 mètre.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 31/10



106

Amarrage

- 106 postes - navires < 10 m.

- **Taille des bateaux :** 10 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 26 postes limités à 3 nuits et 80 postes limités à la semaine ou à la saison,
- **Part réservée aux navires de passage :** 25%.



Contact
VHF 9
Tel: 04 93 90 40 44 /
04 93 90 41 08



Tarifs
www.cannes.aeroport.fr/
port-du-beal

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balises réglementaire

- ZEM
- ZM
- ZMEL

Aménagements

- ponton

Biocénoses

- Herbier
- Matto morte
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL FORT SAINTE MARGUERITE

CANNES

Alpes Maritimes - 06
43° 31.50' N, 7° 2.32' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Port du Moure Rouge
Adresse : Boulevard Eugène Gazagnaire, 06400 Cannes
Mail : portmouurerouge@ville-cannes.fr
Réservation : 04 93 94 37 71

Arrêté N°2020-113



NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Vieux-Port de Cannes,
- Port de l'île Saint-Honorat,
- Port Canto,
- Port Pointe Croisette.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 6 Beaufort - 22-27 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancrs à vis ou ancrs à bascule,
- **Profondeurs :** 3,80m à 7,5 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



30



Contact
VHF 9
Tel: 04 93 94 37 71



Amarrage

- 11 bouées - navires < 8 m,
- 8 bouées - navires de 8 à 12 m,
- 7 bouées - navires de 12 à 15 m,
- 4 bouées - navires de 15 à 20 m.

- **Taille des bateaux :** 20 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 7 nuits consécutives et 21 nuits par saison,
- **Part réservée aux navires de passage :** 30 bouées.

Tarif
Gratuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL: pas de station de carburant, sanitaires.

RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

Région Occitanie

Région PACA

Corse



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZM
- ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

- Navires < 8m
- Navires 8 à 12m
- Navires 12 à 15m
- Navires 15 à 20m

Biocénoses

- Herbier
- Matte morte
- Rocher
- Sable

Source: Cannes - IGT, IPEL, IPRADOM, IPRM2001

ZMEL ANSE DE L'OLIVETTE

ANTIBES

Alpes Maritimes - 06
43° 33.23' N, 7° 7.23' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Capitainerie Port-Vauban
Adresse : Avenue de Verdun 06600 Antibes
Mail : capitainerie@ville-antibes.fr
Réservation : 04 92 91 60 00

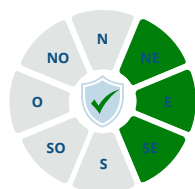
Arrêté N°2022-045



Anse de l'olivette -
NATURA 2000

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port Gallice,
- Port du Crouton.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage** : corps mort,
- **Profondeurs** : 0.4 à 1 mètre,
- **Lignes de mouillage** : cordage,
- **Bouées** : blanches.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 31/10



26 18

Amarrage

- 44 places - navires < 7 m.

- **Taille des bateaux** : 7 mètres maximum,
- **Durée maximale** : 1 mois,
- **Part réservée aux navires de passage** : 25%.



Contact
VHF 9
Tel: 04 92 91 60 00



Tarifs
www.port-olivette.fr

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (600 m).

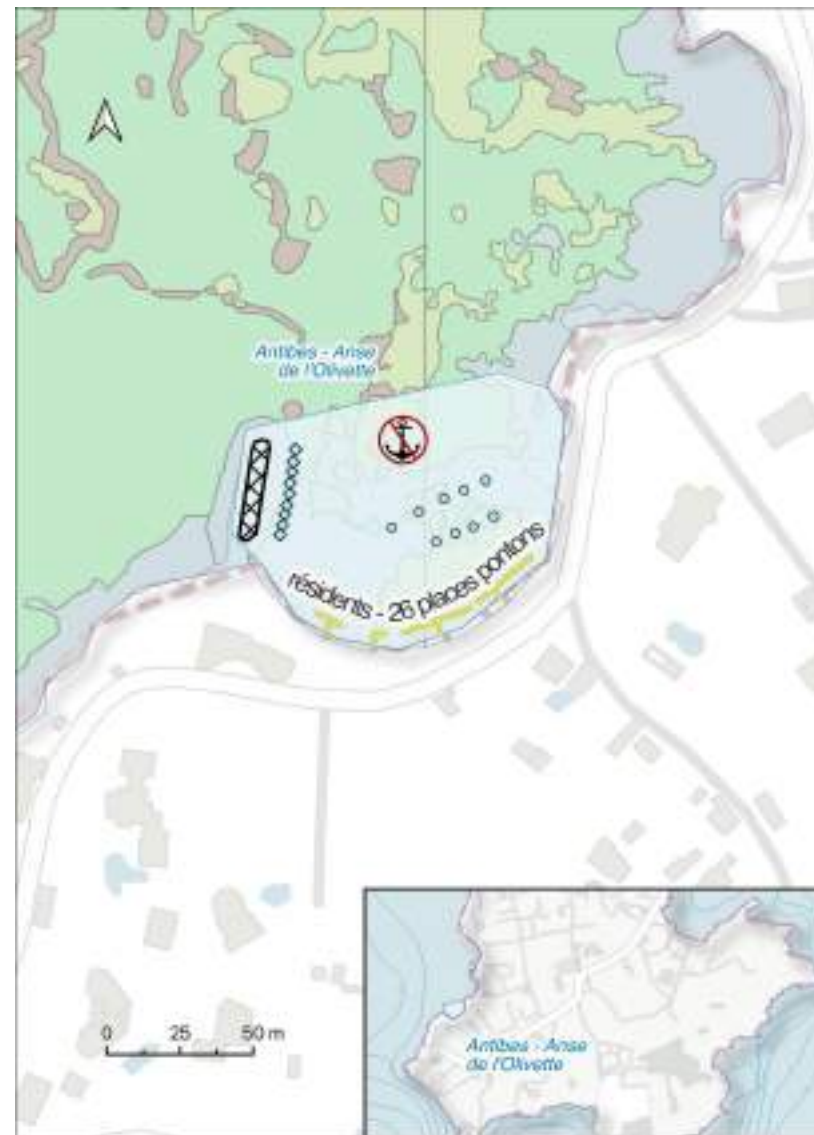


RÈGLEMENTATION



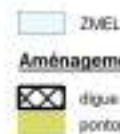
Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire



Types de bouée

- Navires de passage
- Navires résidents

Biocénoses

- Herbier
- Matte morte
- Roche
- Sable

Source données : RTT 075 03620046, S4042021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

Gestionnaire : Mairie de Villefranche-sur-Mer -
Service des mouillages
Adresse: 8 Place Wilson 06230 Villefranche sur Mer
Mail : mouillages@villefranche-sur-mer.fr
Réservation: 04.93.76.20.45

Arrêté N°2022-252


Rade de Villefranche-sur-Mer -
NATURA 2000

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de la darse de Villefranche sur Mer.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 6 Beaufort - 22-27 nœuds - 3m de houle.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancres écologiques dans les fonds d'herbier et corps-mort éco-conçu dans les fonds sableux vaseux,
- **Profondeurs :** 5 à 18 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/06 au 15/09



Amarrage

- 30 bouées à embossage - navires < 12 m.

- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 5 nuits consécutives,
- **Part réservée aux navires de passage :** aucune.



Contact
VHF 9
Tel: 04 93 76 20 45



Tarifs

- **6 à 8 m** 01/05 au 30/09: 12€ - 01/05 au 30/09: 24€
- **8 à 10 m** 01/05 au 30/09: 18€ - 01/05 au 30/09: 36€
- **10 à 12 m** 01/05 au 30/09: 24€ - 01/05 au 30/09: 48€

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : station de carburant (Port de la Darse).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

ZEM
ZMEL

Types de bouée

Navires résidents
• Navires <12m

Biozones

Herbier
Motte morte
Roche
Sable

Gestionnaire : Mairie de Villefranche-sur-Mer -
Service des mouillages
Adresse : 8 Place Wilson 06230 Villefranche-sur-Mer
Mail : mouillages@villefranche-sur-mer.fr
Réservation : 04 93 76 20 45

Arrêté N°2022-252


Rade de Villefranche-sur-Mer
NATURA 2000

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis :

- Port de la darse de Villefranche-sur-Mer.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 6 Beaufort - 22-27 nœuds - 3m de houle.

- **Dispositifs d'ancrage :** ancres écologiques dans les fonds d'herbier et corps-mort éco-conçu dans les fonds sableux vaseux,
- **Profondeurs :** 5 à 18 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

15/06 au 15/09



30

Amarrage

- 5 bouées à embossage - navires < 16 m,
- 13 bouées à embossage - navires < 12 m,
- 12 bouées à évitage - navires < 12 m.

- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 5 nuits consécutives,
- **Part réservée aux navires de passage :** 12 bouées.



Contact

VHF 9

Tel: 04 93 76 20 45



Tarifs

- **6 à 8 m** 01/05 au 30/09: 12€ - 01/05 au 30/09: 24€
- **8 à 10 m** 01/05 au 30/09: 18€ - 01/05 au 30/09: 36€
- **10 à 12 m** 01/05 au 30/09: 24€ - 01/05 au 30/09: 48€

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton.

Services de proximité de la ZMEL : station de carburant (Port de la Darse), alimentation (200 m), pharmacie (500 m), distributeur de billets (500 m).

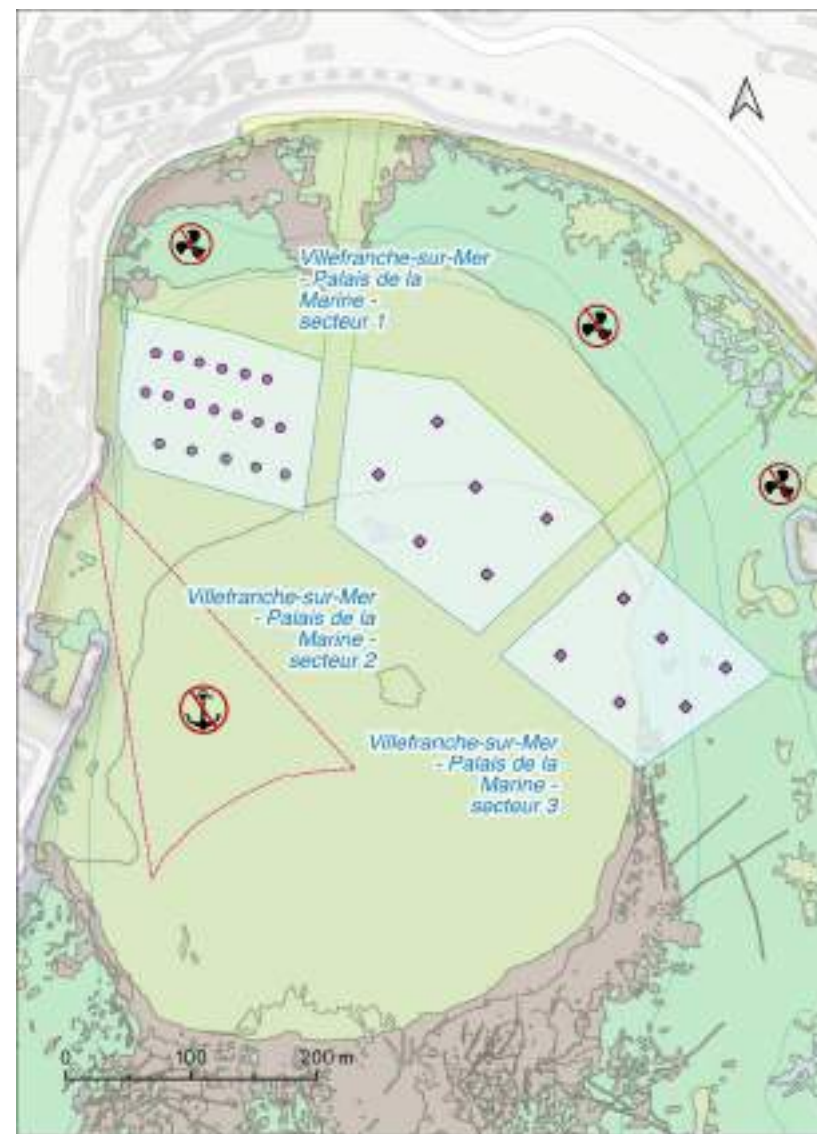


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- ZIEM
- ZIM
- ZMEL

Types de bouée

- Navires de passage
- Navires résidents
- Navires <12m
- Navires >12m
- Navires >16m

Biocénoses

- Herbier
- Matin morte
- Roche
- Sable

ZMEL ÎLE-ROUSSE - Site 1

ÎLE-ROUSSE

Haute Corse - 2B
42° 38.32' N, 8° 56.23' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Port d'Île-Rousse
Adresse : Quai du 9 Septembre 20220 L'Île-Rousse
Mail : capitainerie@ville-ilerousse.fr
Réservation : 04 95 60 26 51

Arrêté N°2017-014

Plage d'Île-Rousse - NATURA 2000

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port d'Île-Rousse.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 2 à 6 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/04 au 15/10



30

Amarrage

- 10 bouées - navires < 5 m,
- 12 bouées - navires < 8 m,
- 8 postes - navires < 10 m.
- **Taille des bateaux :** 10 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 7 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 8 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 95 60 26 51



Tarifs
• < 10 m : 12€ / nuit

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : station de carburant (Port d'Île-Rousse), alimentation (200 m), pharmacie (300 m), distributeur de billets (300 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisateur réglementaire

- chenal
- ZMEL
- ZMEL

Types de bouée

- Navires < 5m
- Navires < 8m
- ✦ Etoile d'amarrage (Navires de passage)

Biocénoses

- Herbier
- Matie morte
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ÎLE-ROUSSE - Site 2

ÎLE-ROUSSE

Haute Corse - 2B
42° 38.32' N, 8° 56.23' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Port d'Île-Rousse
Adresse : Quai du 9 Septembre 20220 L'Île-Rousse
Mail : capitainerie@ville-ilerousse.fr
Réservation : 04 95 60 26 51

Arrêté N°2017-014

Plage d'Île-Rousse - NATURA 2000



NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port d'Île-Rousse

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 5 à 15 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/04 au 15/10



18

Amarrage

- 11 bouées - navires < 12 m,
- 5 bouées - navires < 16 m,
- 2 bouées - navires < 24 m.
- **Taille des bateaux :** 24 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 7 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 5 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 95 60 26 51



Tarifs

- < 12 m : 25€ / nuit,
- 13 à 16m : 40€ / nuit,
- 16 à 24m : 70€ / nuit.

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : station de carburant (Port d'Île-Rousse), alimentation (200 m), pharmacie (300 m), distributeur de billets (300 m).

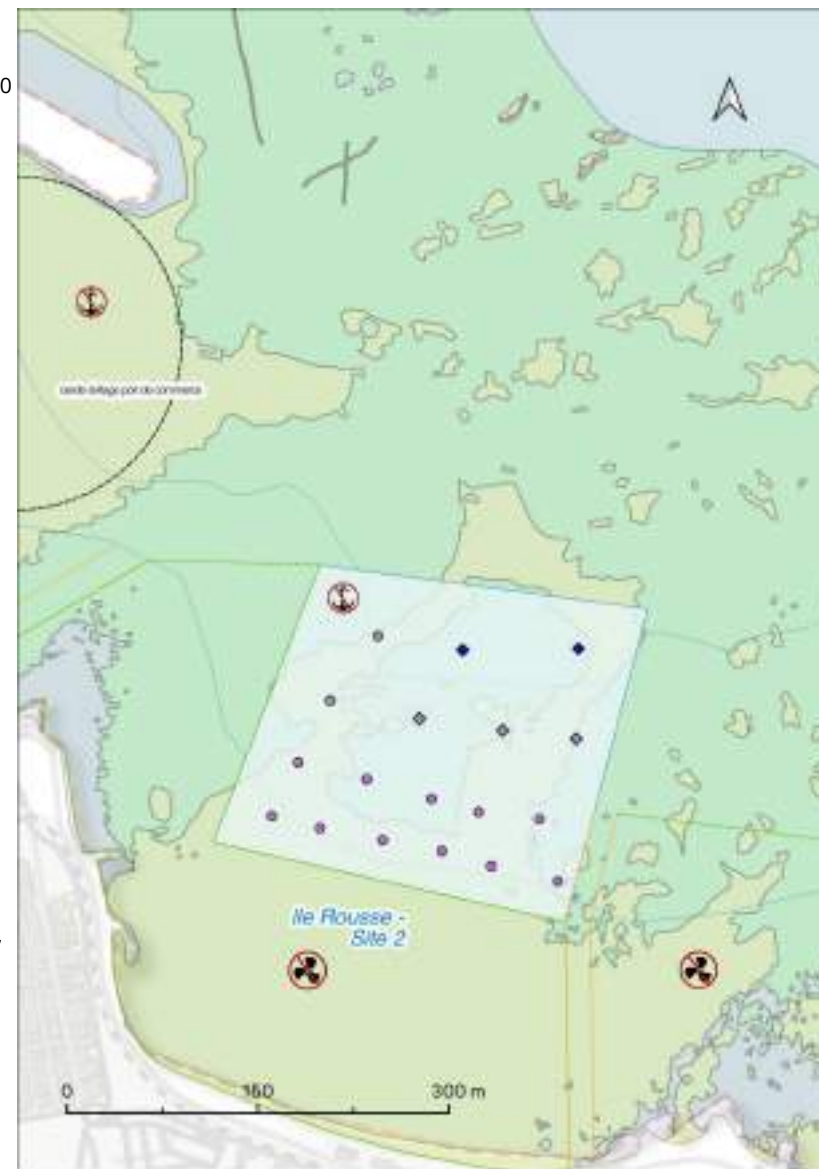


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZIEM
- ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

- ◆ Navires <16m
- ◆ Navires <24m

Navires résidents

- Navires <12m
- Navires <16m

Biocénoses

- Herbier
- Râtelier morte
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL CALVI

CALVI

Haute Corse - 2B
42° 33.75' N, 8° 45.78' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Port de Calvi
Adresse : Quai Landry 20260 Calvi
Mail : mouillage.calvi@gmail.com
Réservation : 04 95 65 10 55

Arrêté N° 2011-202



NAVIGATION



Port de replis :
• Port de Calvi.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de **5 Beaufort** et 1m de houle.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** de 2 à 10 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/04 au 15/10



229

Amarrage

- 121 bouées - navires < 20 m,
- 85 bouées - navires < 25 m,
- 23 bouées - navires < 50 m.
- **Taille des bateaux :** 50 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 3 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 25%.



Contact
VHF 9
Tel: 04 95 65 10 55



Tarifs
www.calvi-marina.corsica

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : station carburant (Port de Calvi), alimentation (300 m), pharmacie (300 m), distributeur de billets (300 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

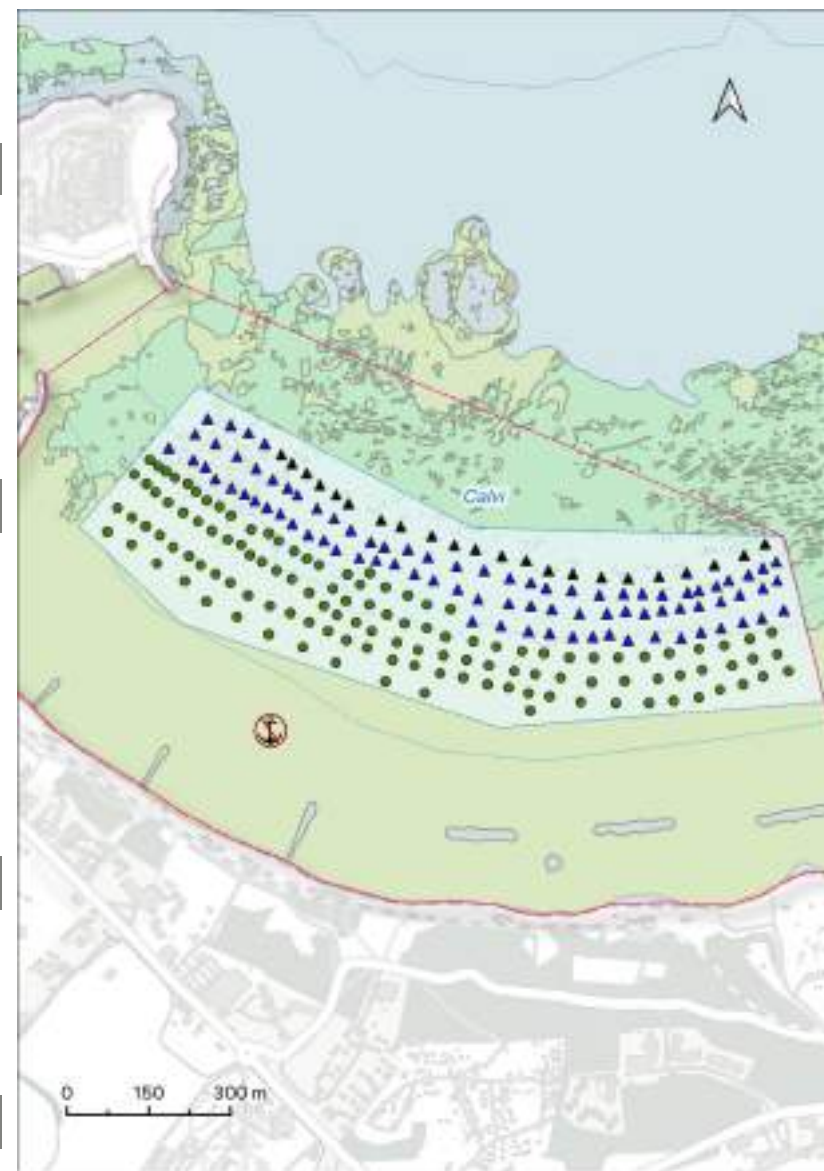
Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

NB : En l'absence de données réglementaires et officielles, cette cartographie a été établie à partir de vues aériennes. Le positionnement des bouées d'amarrage est donc indicatif et non définitif.

Région Occitanie

Région PACA

Corse



Légende

Balisage réglementaire

- ZM
- ZMEL

Types de bouées

- Navires résidents
- Navires < 20m
- Grandes unités > 24m
- Navires < 25m
- Navires < 50m

Biocénoses

- Herbier
- Maitte morte
- Roche
- Sable

Source données : IOT (19), DRAGONIS, S4CM3311

ZMEL GALERIA

GALERIA

Haute Corse - 2B
42° 24.87' N, 8° 38.82' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Port de Galeria
Adresse : Port de Galeria 20245 Galeria
Mail : galeria.mairie@wanadoo.fr
Réservation : 04 95 62 00 09

Arrêté N° 2013311-0007

Plage de Galeria - NATURA 2000 -
Parc Naturel Régional de Corse

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Galeria.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** de 2 à 7 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

15/04 au 15/10



110

Amarrage

- 30 bouées - navires < 8 m,
 - 63 bouées - navires < 15 m,
 - 14 bouées - navires < 20 m,
 - 3 bouées - navires < 25 m.
- **Taille des bateaux :** 25 mètres maximum,
 - **Durée maximale :** 1 mois,
 - **Part réservée aux navires de passage :** 70%.



Contact

VHF 9

Tel: 04 95 62 00 09



Tarifs

www.balagne-corsica.com/equipement/port-de-galeria

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : station de carburant (port de Galeria), alimentation (200 m), distributeur de billets (300 m).



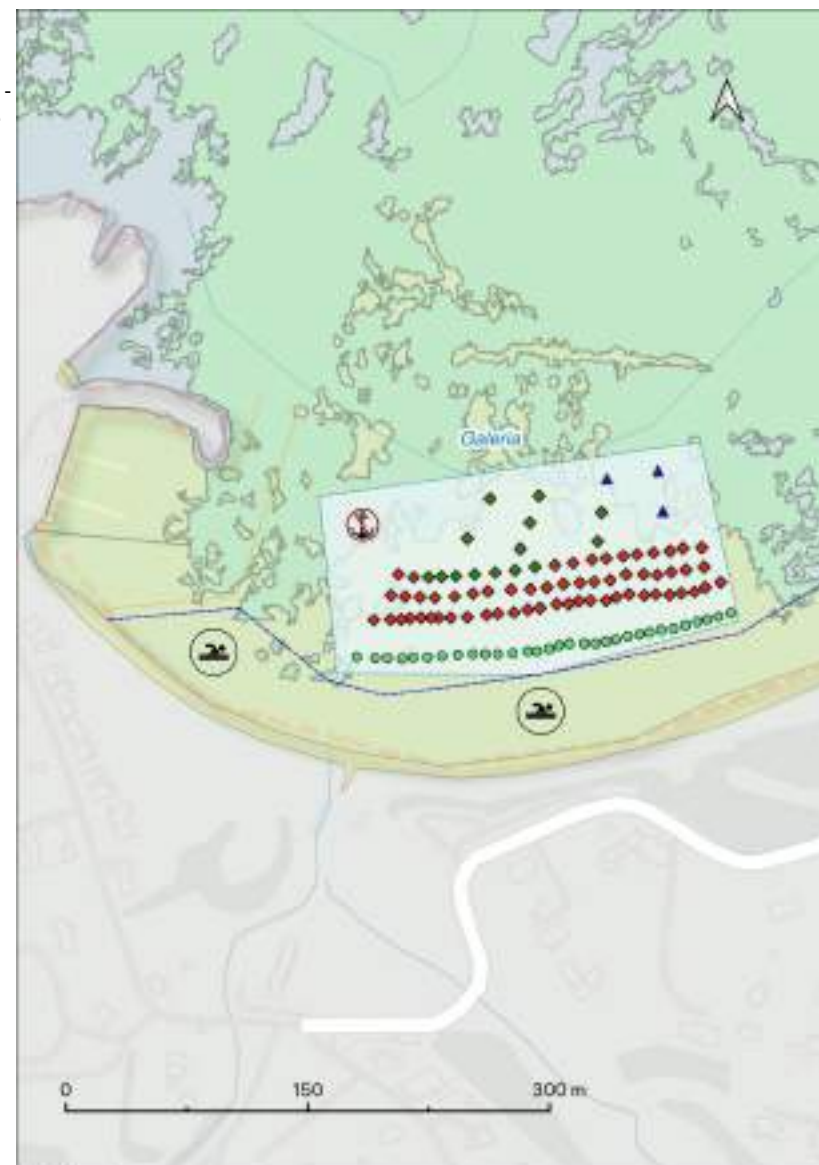
RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

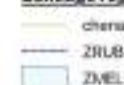
Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

NB : En l'absence de données réglementaires et officielles, cette cartographie a été établie à partir de vues aériennes. Le positionnement des bouées d'amarrage est donc indicatif et non définitif.



Légende

Balisage réglementaire



Types de bouée

- Navires de passage**
- Navires <15m
- Navires <20m
- Navires résidents**
- Navires <8m
- Grandes unités >24m**
- ▲ Navires <25m

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

Source données : ACT, IFR, DRM/CMA, SHM/200

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ORCINO

CALCATOGGIO

Corse du Sud - 2A
42° 2.55' N, 8° 44.20' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Marina Ouest
Adresse : Plage d'Orcino, 20 111 Calcatoggio
Mail : marina-ouest@sfr.fr
Réservation : 06 09 49 70 03 - 04 95 52 27 11

Arrêté N°2012114-009

Baie de Liscia - NATURA 2000 -
Parc Naturel Régional de Corse

NAVIGATION

TYPLOGIE



Port de replis :

- Port Tino Rossi - Ajaccio,
- Port Charles Ornano - Ajaccio,
- Port de Cargèse.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage** : bloc de béton,
- **Profondeurs** : de 5 à 24 mètres,
- **Lignes de mouillage** : chaînes et cordage,
- **Bouées** : de couleur orange jusqu'à 13m, de couleur bleue jusqu'à 9m et de couleur blanche jusqu'à 7m.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
15/04 au 15/11



125

Amarrage

- 81 bouées - navires < 7 m,
- 36 bouées - navires < 9 m,
- 8 bouées - navires < 13 m.
- **Taille des bateaux** : 13 mètres maximum,
- **Durée maximale** : 7 jours,
- **Part réservée aux navires de passage** : 25%.



Contact
Tel: 06 09 49 70 03
/ 04 95 52 27 11



Tarifs
www.marina-ouest.com/ressources/fichiers/c493cf3a51b5.pdf

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (700 m).

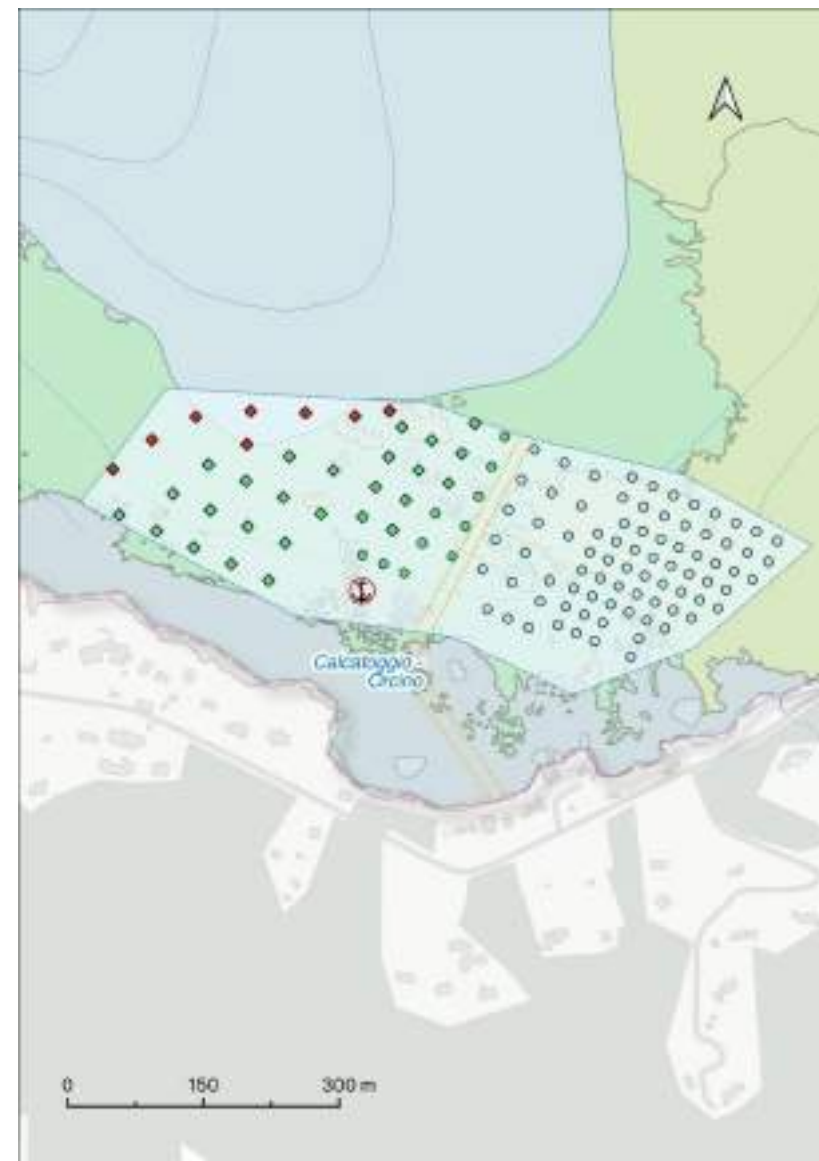


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

chenal
ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

Navires < 9m
Navires < 13m

Navires résidents

Navires < 7m
Navires < 9m

Biocénoses

Herbier
Roches
Sables

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL GOLFE DE LAVA

APIETTO

Corse du Sud - 2A
41° 59.45' N, 8° 40.07'

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Communauté d'agglomération du pays ajaccien

Adresse : 18 Rue Antoine Sollacaro, 20000 Ajaccio

Mail : mouillagelava@ca-ajaccien.fr

Réservation : www.resaportcorse.com

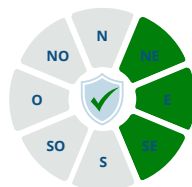
Arrêté N°297-2023



Golfe de Lava- Natura 2000

NAVIGATION

TYPLOGIE



Ports de replis:

- Port Charles Ornano,
- Port Tino Rossi.

Vitesse maximale autorisée : **3 nœuds.**

- **Dispositifs d'ancrage** : corps mort et ancre à vis,
- **Profondeurs** : 2 à 12 mètres,
- **Lignes de mouillage** : chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées** : de couleur jaune pour les navires de passage, de couleur bleue pour les résidents.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 - 31/10



141

Amarrage

- 20 bouées navires < 9 m,
- 10 bouées navires < 15 m,
- 3 bouées navires < 20 m,
- 108 bouées réservés aux résidents et pêcheurs professionnels.
- **Taille des bateaux** : 20 mètres maximum,
- **Durée maximale** : 7 jours consécutifs,
- **Part réservée aux navires de passage** : 23%



Contact
Tel: 04 95 52 53 13



Tarifs
www.ca-ajaccien.corsica/la-zone-de-mouillage-et-dequipements-legers-zmel-de-lava

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (500 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

FONCTIONNEMENT

Carte en cours de mise à jour.

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL LA VIVA - Porticcio

GROSSETO PRUGNA

Corse du Sud - 2A
41° 53.48' N, 8° 47.85' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Grosseto Prugna
Adresse : Centre administratif de Porticcio 20166 Porticcio
Mail : mouillage@mairie-gpp.corsica
Réservation : www.resaportcorse.com ou 04 95 10 97 49

Arrêté N°32/2023



NAVIGATION



Ports de replis :

- Port Charles Orano - Ajaccio,
- Port Tino Rossi - Ajaccio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 15 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



156

Amarrage

- 49 bouées navires < 6 m,
- 73 bouées navires < 8 m,
- 24 bouées navires < 10 m,
- 10 bouées navires < 15 m.

- **Taille des bateaux :** 15 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 5 mois.
- **Part réservée aux navires de passage :** 70%.



Contact
Tel: 04 95 10 97 49



Tarifs mai - juin - septembre

- > 5.99 m : 16€/nuit,
- 6 - 7.99 m : 23€/nuit,
- 8 - 9.99 m : 26€/nuit,
- 10 - 15 m : 36€/nuit.

Tarifs juillet - août

- > 5.99 m : 30€/nuit,
- 6 - 7.99 m : 37€/nuit,
- 8 - 9.99 m : 49€/nuit,
- 10 - 15 m : 63€/nuit.

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, navette, poubelles.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (200 m), pharmacie (200 m), distributeur de billets (500 m).

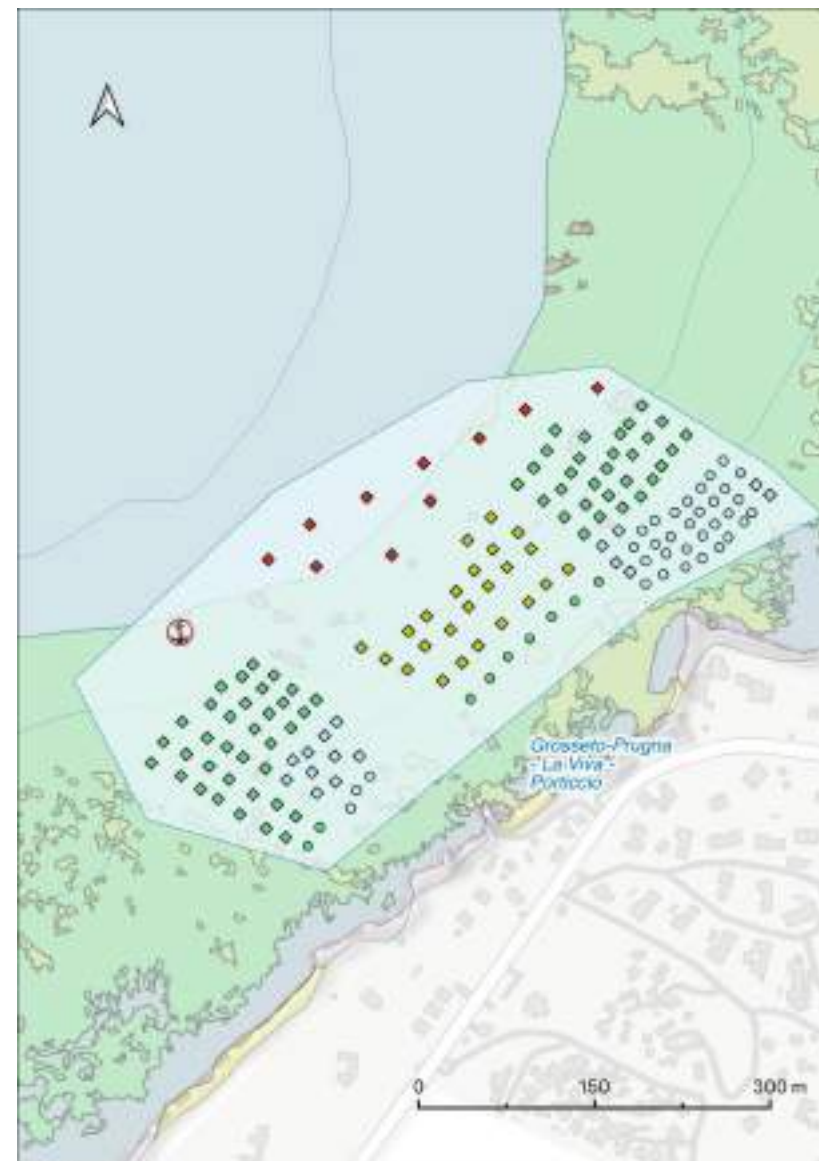


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balises réglementaires



ZMEL

Types de bouée

Navires de passage

- Navires <6m
- Navires <8m
- Navires <10m
- Navires <15m

Navires résidents

- Navires <6m
- Navires <8m

Biocénoses

- Herbier
- Motta morte
- Roche
- Sable

Source: données ACT OFE/DRA/DEMA/SH/04/2007

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL STAGNOLA

PIETROSELLA

Corse du Sud - 2A
41° 50.85' N, 8° 46.27' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Pietrosella
Adresse : Place du Général De Gaulle 20166 Pietrosella
Mail : mouillage.pietrosella@gmail.com
Réservation: 04 95 25 40 05

Arrêté N°33/2023

Plage A Stagnola - NATURA 2000



NAVIGATION

TYPLOGIE



Port de replis :

- Port Charles Orano - Ajaccio,
- Port Tino Rossi - Ajaccio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de **25 nœuds** et **1 mètre** de houle.

Dispositifs d'ancrage :

- **Dispositifs d'ancrage** : corps mort,
- **Profondeurs** : 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage** : chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées** : blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 31/10



207

Amarrage

- 145 bouées - navires < 7 m,
- 62 bouées - navires < 12 m.

- **Taille des bateaux** : 12 mètres maximum,
- **Durée maximale** : 24 heures,
- **Part réservée aux navires de passage** : 25%.



Contact
Tel: 04 95 25 40 05



Tarifs
www.resaportcorse.com

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, pharmacie (200 m).



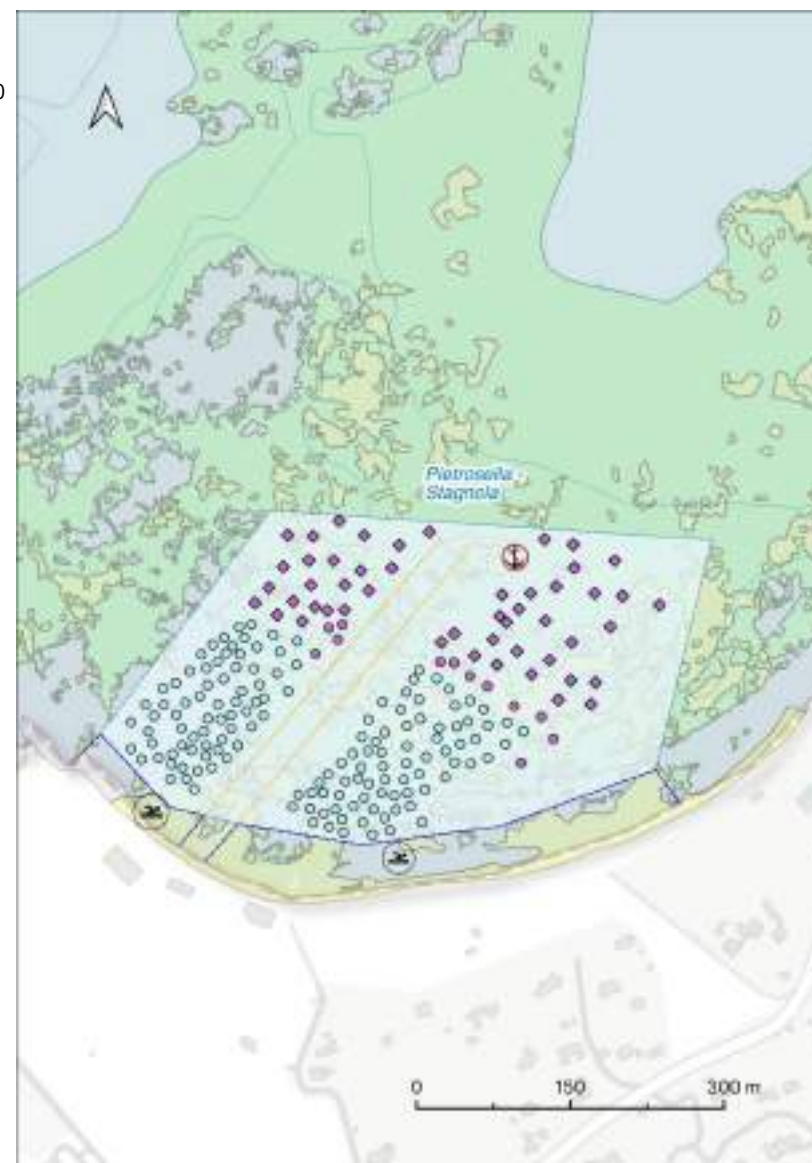
RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

NB : En l'absence de données réglementaires et officielles, cette cartographie a été établie à partir de vues aériennes. Le positionnement des bouées d'amarrage est donc indicatif et non définitif.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRLB
- ZMEL

Types de bouées

- Navires de passage
- Navires <12m
- Navires <7m
- Navires <12m

Biocénoses

- Herbiér
- Marée morte
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

FONCTIONNEMENT

ZMEL SAINTE BARBE

PIETROSELLA

Corse du Sud - 2A
41° 50.88' N, 8° 45.80' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Pietrosella
Adresse : Place du Général De Gaulle 20166 Pietrosella
Mail : mouillage.pietrosella@gmail.com
Réservation : 04 95 25 40 05

Arrêté N°33/2023

Plage de Sainte Barbe -
NATURA 2000

NAVIGATION



Port de replis :

- Port Charles Orano - Ajaccio,
- Port Tino Rossi - Ajaccio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de **25 nœuds** et **1 mètre** de houle.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/05 au 31/10



118

Amarrage

- 23 bouées - navires < 7 m,
- 95 bouées - navires < 12 m.

- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 24 heures,
- **Part réservée aux navires de passage :** 25%.



Contact

Tel: 04 95 25 40 05



Tarifs

www.resaportcorse.com

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, pharmacie (500 m).

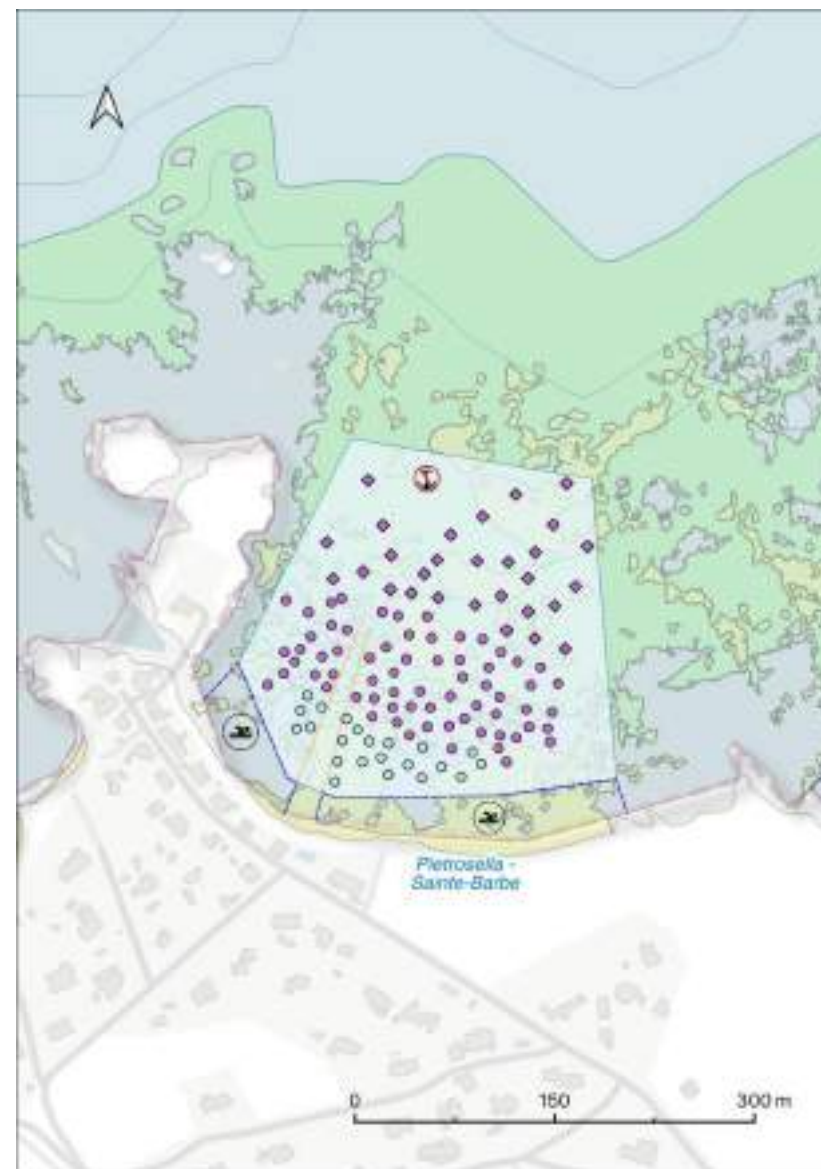
RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

NB : En l'absence de données réglementaires et officielles, cette cartographie a été établie à partir de vues aériennes. Le positionnement des bouées d'amarrage est donc indicatif et non définitif.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZMEL

Types de bouée

- Navires <12m
- Navires résidents
- Navires <7m
- Navires <12m

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

Source données : ACT, IPR, DRADOM, SEM, 2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL MEDEA

PIETROSELLA

Corse du Sud - 2A
41° 50.55' N, 8° 45.82' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Pietrosella
Adresse : Place du Général De Gaulle 20166 Pietrosella
Mail : mouillage.pietrosella@gmail.com
Réservation : 04 95 25 40 05

Arrêté N°33/2023



Plage de la Médéa -
NATURA 2000

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port Charles Orano - Ajaccio,
- Port Tino Rossi - Ajaccio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de **25 nœuds** et **1 mètre** de houle.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 31/10



118

Amarrage

- 103 bouées - navires < 7 m,
- 15 bouées - navires < 12 m.

- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 24 heures,
- **Part réservée aux navires de passage :** 25%.



Contact
Tel: 04 95 25 40 05



Tarifs
www.resaportcorse.com

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (200 m), pharmacie (100 m).



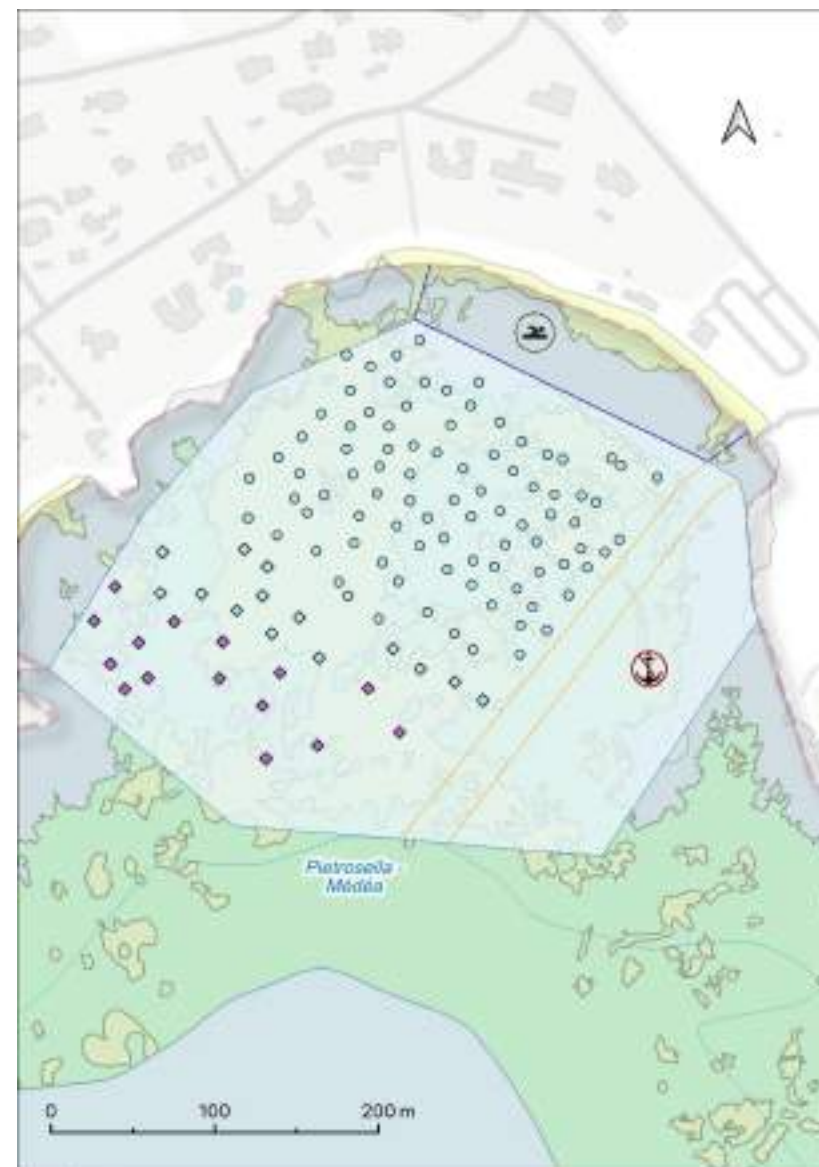
RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

NB: En l'absence de données réglementaires et officielles, cette cartographie a été établie à partir de vues aériennes. Le positionnement des bouées d'amarrage est donc indicatif et non définitif.



Légende

Balisage réglementaire

- canal
- ZRUB
- ZMEL

Types de bouée

- Navires de passage
 - ◊ Navires < 7m
 - ◊ Navires < 12m
- Navires résidents
 - Navires < 7m

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL PORTO POLLO

SERRA DI FERRO

Corse du Sud - 2A
41° 42.52' N, 8° 47.80' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Serra Di Ferro
Adresse : 91, a purtipuddinca 20140 Sarra di Farru
Mail : portjbtomi@sarradifarru.com
Réservation : 04 95 74 07 66

Arrêté N°152/2023

Porto Pollo - Parc Naturel Marin
du littoral Sud de la Corse

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port Jean-Baptiste Tomi - Porto Pollo,
- Port de Propriano.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de 6 Beaufort.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 31/10



81

Amarrage

- 63 bouées - navires < 12 m,
- 18 bouées - navires de 12 à 20 m.
- **Taille des bateaux :** 20 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 2 semaines,
- **Part réservée aux navires de passage:** 78 bouées.



Contact
Tel: 06 15 68 55 02 /
04 95 74 07 66



Tarifs
www.sarradifarru.corsica/Tarifs-du-port-Jean-Baptiste-Tomi-2023_a1125

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, sanitaires.

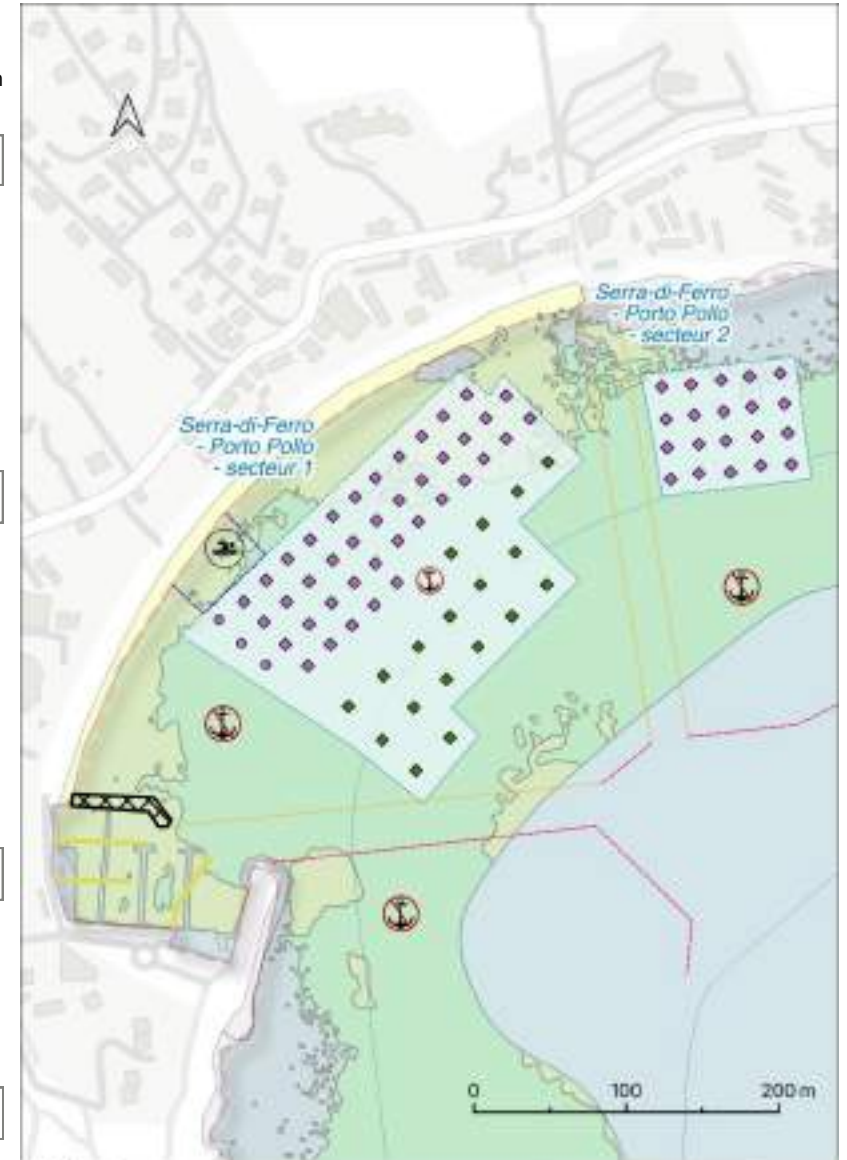


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balises réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZM
- ZMEL

Types de bouée

- ◆ Navires <12m
 - ◆ Navires de 12 à 20m
 - ◆ Navires <12m
- Aménagements**
- digue
 - ponton

Blocnoses

- Herbar
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL TARAVU

SERRA DI FERRO

Corse du Sud - 2A
41° 42.52' N, 8° 47.80' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Serra Di Ferro
Adresse : Rue Principale 20140 Serra-di-Ferro
Mail : mairie@serradiferro.com
Réservation : 04 95 74 02 07

Arrêté N°152/2023

Plage de Taravo - Parc Naturel
Marin du littoral Sud de la Corse



NAVIGATION



Port de replis :

- Port Jean-Baptiste Tomi - Porto Pollo,
- Port de Propriano.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Amarrage sur bouées **interdit** au delà de **6 Beaufort**.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 2 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/04 au 31/10



100

Amarrage

- 50 bouées - navires < 7 m,
- 50 bouées - navires < 12 m.
- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 2 semaines,
- **Part réservée aux navires de passage :** 40 bouées.



Contact
Tel: 04 95 74 02 07



Tarifs
www.sarradifarru.corsica/Tarifs-du-port-Jean-Baptiste-Tomi-2023_a1125

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



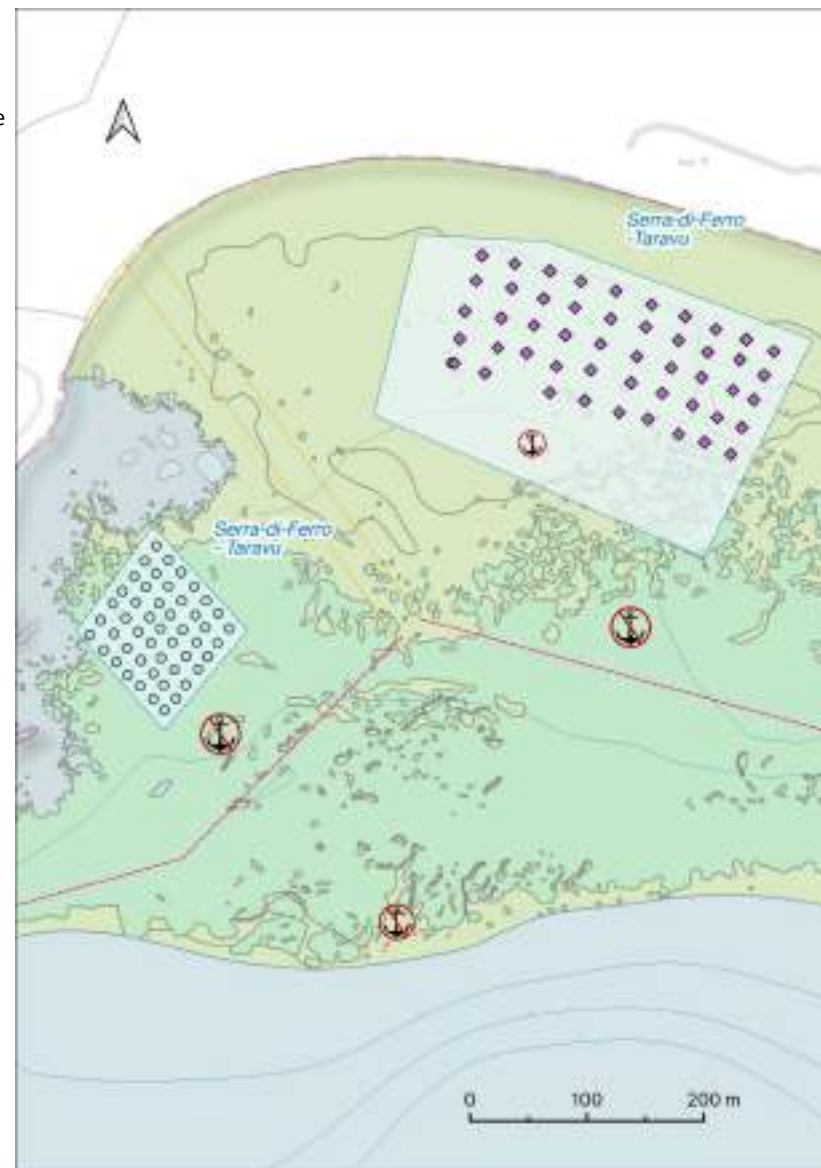
RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.

FONCTIONNEMENT



Légende

Balises réglementaire

- chenal
- ZM
- ZMEL

Types de bouée

- Navires < 12m
- Navires < 7m
- Navires < 12m

Biocénoses

- Herbier
- Matière morte
- Roche
- Sable

Données sources : ACP, OFP, EPRI, DOMA, SDEM, 2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL TIZZANO

SARTENE

Corse du Sud - 2A
41° 32.60' N, 8° 51.10' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Sartène
Adresse : Place de la Libération 20100 Sartène
Mail : mairie-sartene@wanadoo.fr
Réservation : 04 95 70 17 90

Arrêté N° 2011-059-0004

Anse de Tizzano - Parc Naturel
Marin du littoral Sud de la Corse



NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Propriano,
- Port de Bonifacio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/06 au 30/09



80

Amarrage

- 80 places - navires < 16 m.

- **Taille des bateaux :** 16 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 7 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 17 bouées.



Contact
Tel: 04 95 70 17 90



Tarifs
[www.marinareservation.com/
fr/marina-port-de-tizzano-
2702](http://www.marinareservation.com/fr/marina-port-de-tizzano-2702)

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau, poubelles.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (500 m), pharmacie (500 m).

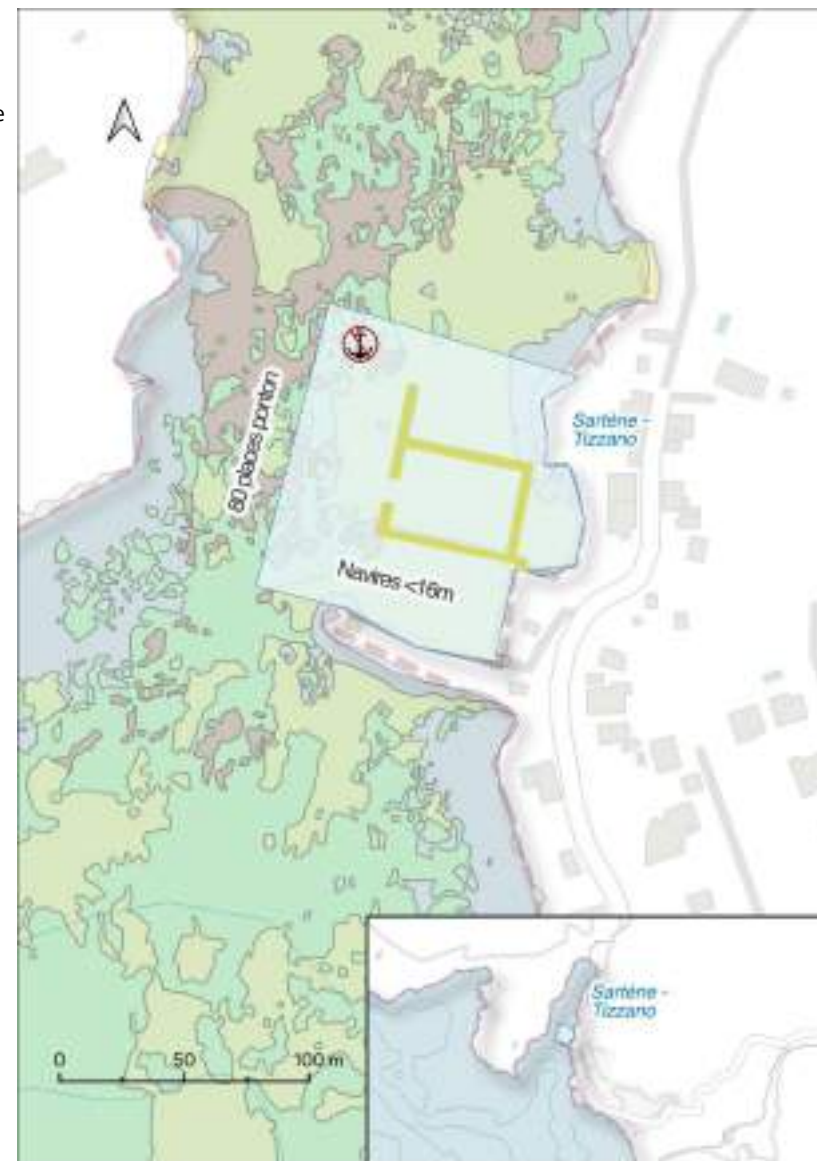


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

ZMEL

Aménagements

portillon

Biocénoses

- Herbier
- Marro incrite
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ANSE DE LA CATENA

BONIFACIO

Corse du Sud - 2A
41°23.48'N, 9°9.37'E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Bonifacio marina
Adresse : Capitainerie, 20169 Bonifacio
Mail : info@bonifaciomarina.com
Réservation: pas de réservation

Arrêté 2011031-0004


Caténa - Réserve Naturelle des
Bouches de Bonifacio

NAVIGATION

TPOLOGIE



Ports de replis :
• Port de Bonifacio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** coffres,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** pendilles,
- **Bouées :** pas de bouées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/10



60

Amarrage

- 60 amarrages sur pendilles.

- **Taille des bateaux :** 15 mètres maximum,
- **Durée maximale :** tarif à la journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 60 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 95 73 10 07



Tarifs
www.bonifacio-marina.corsica/wp-content/uploads/2022/03/tarifs-generaux-publi-2022.pdf

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (600 m), pharmacie (600 m), distributeur de billets (500 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions

Pêche de loisir, ramassage de coquillages sur les ouvrages, feu ou appareil à feu nu, utiliser les toilettes des bateaux sans cuve à eaux noires.



Légende

Balisage réglementaire

- ZRLS
- ZM
- ZMEL

Aménagements

- Pendilles par embossage

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

Source données: AIT, OFS, DEM, DOWA, SPOH2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL SANT'AMANZA

BONIFACIO

Corse du Sud - 2A
41° 23.48' N, 9° 9.37' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Bonifacio marina

Adresse : Capitainerie, 20169 Bonifacio

Mail : info@bonifaciomarina.com

Réservation : <https://www.resaportcorse.com/> ou application Les ports Corses.

Arrêté 124/2021

Sant'Amanza - Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

NAVIGATION



Ports de replis :

- Port de Bonifacio.

Vitesse maximale autorisée : 5 nœuds.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** coffres,
- **Profondeurs :** 9 à 12 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

15/06 au 30/09



14

Amarrage

- 12 bouées navires < 40 m,
- 2 bouées navires < 60 m.
- **Taille des bateaux :** 60 mètres maximum,
- **Durée maximale :** tarif à la journée,
- **Part réservée aux navires de passage :** 14 bouées.



Contact

VHF 9

Tel: 04 95 73 10 07



Tarifs

www.bonifacio-marina.corsica/wp-content/uploads/2022/03/tarifs-generaux-publi-2022.pdf

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.

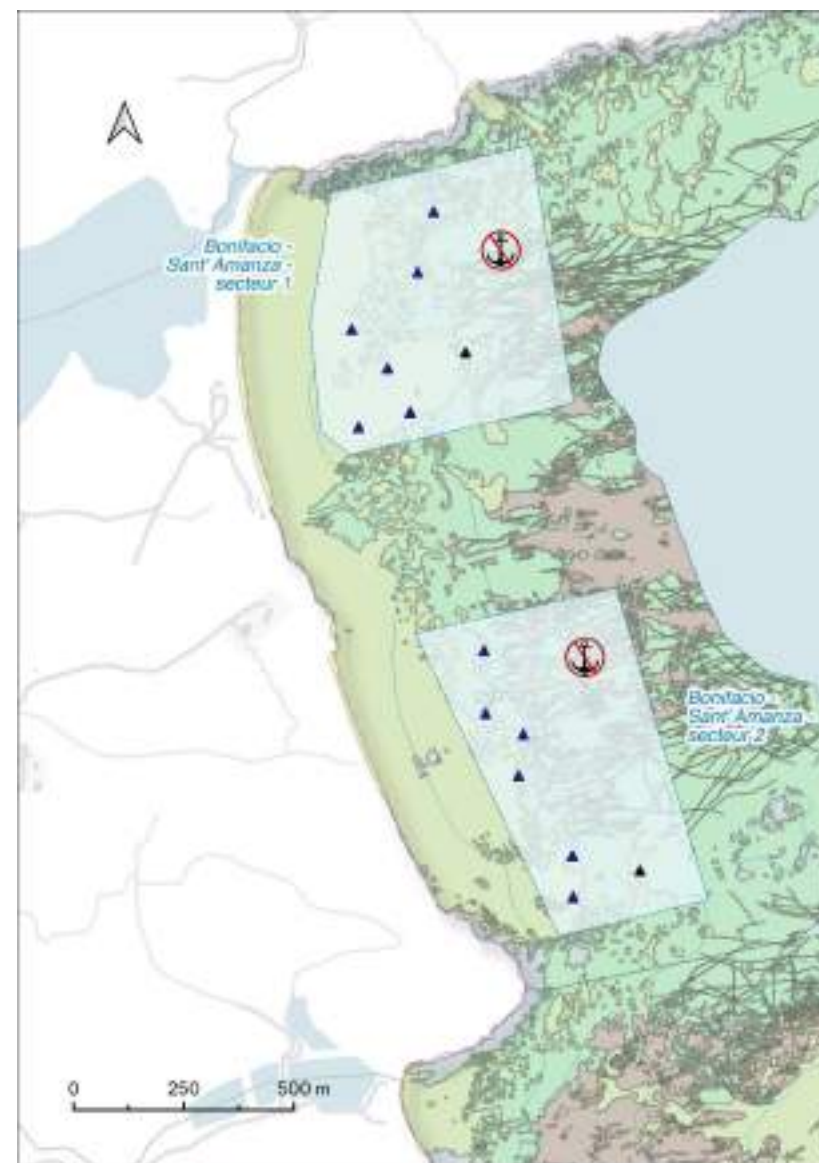


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Projecteurs sous-marins, tir de feu d'artifices, engins de plage et embarcations propulsées par l'énergie humaine. Pêche de loisir et drones aérien et sous-marin.



Légende

Balisage réglementaire



Types de bouée

Grandes unités >24m

- ▲ Navires < 40m
- ▲ Navires < 60m

Biocénoses

- Herbier
- Matte morte
- Roche
- Sable

Source données : 4010FS,DRM0004, 31/04/2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

Gestionnaire : Société Santa Ghjulia Mouillage
Adresse : Pascialella de Precojo 20137 Porto Vecchio
Mail : information à venir
Réservation: 06 78 76 08 85

Arrêté N°22/2022



Golfe de Santa Giulia - Réserve
des Bouches de Bonifacio

NAVIGATION



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

TYPOLOGIE

- Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



11



65

Amarrage

- 65 bouées - navires < 9 m,
- 11 postes sur ponton flottant.



Contact
VHF 9
Tel: 06 78 76 08 85



Tarifs

Site internet hors-service

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (300 m).

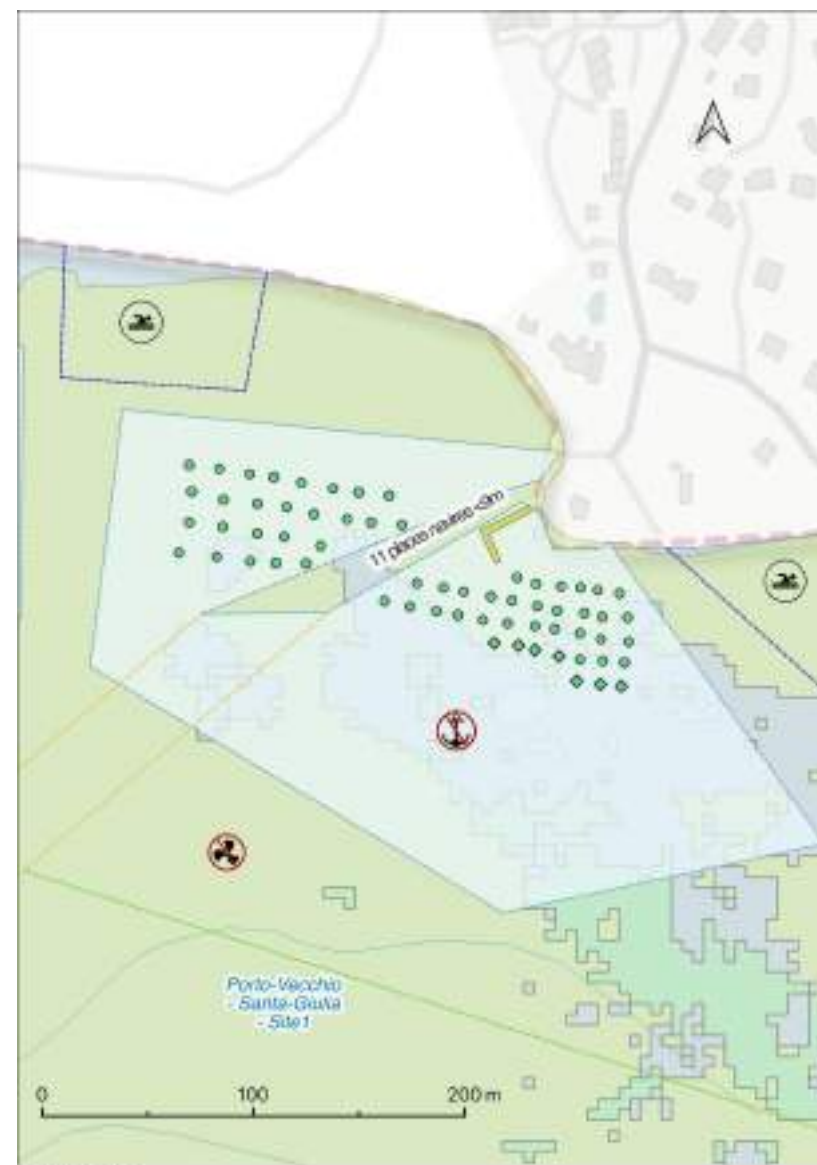


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRLB
- ZIEM
- ZMEL

Type de bouée

- Navires de passage
 - Navires résidents
 - Navires < 9m
 - Navires < 5m
- #### Aménagements
- ponton

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

ZMEL SANTA GIULIA - Site 2

PORTO-VECCHIO

Corse du Sud - 2A
41° 31.80' N, 9° 16.68' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Société Locorsa
Adresse : Portovecchiaccio 20137 LECCI
Mail : locorsa@orange.fr
Réservation : 06 82 57 51 95

Arrêté N°22/2022

Golfe de Santa Giulia - Réserve
des Bouches de Bonifacio



NAVIGATION

TYPLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage** : corps mort,
- **Profondeurs** : 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage** : chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées** : blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



60

Amarrage

- 60 bouées - navires < 10 m.
- **Taille des bateaux** : 10 mètres maximum,
- **Durée maximale** : 2 semaines,
- **Part réservée aux navires de passage** : 6 bouées,
- **Bouées à l'évitage** : 60 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 06 82 57 51 95



Tarifs
www.locorsa.com/mouillage-organise

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant, alimentation (200 m).



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- Chenal
- ZPE
- ZOU
- ZMEL

Types de bouée

- Navires de passage
- Navires < 10m
- Navires résidents
- Navires < 10m

Bioécénoses

- Herbier
- Rocher
- Sable

Document élaboré par: ACT, IFRB, ZPM, DCRIA, IFROR (2021)

Région Occitanie

Région PACA

Corse

Gestionnaire : Société Aztech Marine
Adresse : Port de Plaisance - 20145 Solenzara
Mail : info@aztech-marine.com
Réservation : 04 95 31 83 64 - 06 74 48 27 96

Arrêté N°22/2022



NAVIGATION



Port de replis :
 • Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

TPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 30/09



30

Amarrage

- 18 bouées - navires < 14 m,
- 12 bouées - navires 14 - 20 m.

- **Taille des bateaux :** 20 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 2 semaines,
- **Part réservée aux navires de passage :** 30 bouées,
- **Bouées à l'évitage :** 30 bouées.



Contact
VHF 9
Tel: 04 95 31 83 64 /
06 74 48 27 96



Tarifs
www.mouillage-corse.com

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.

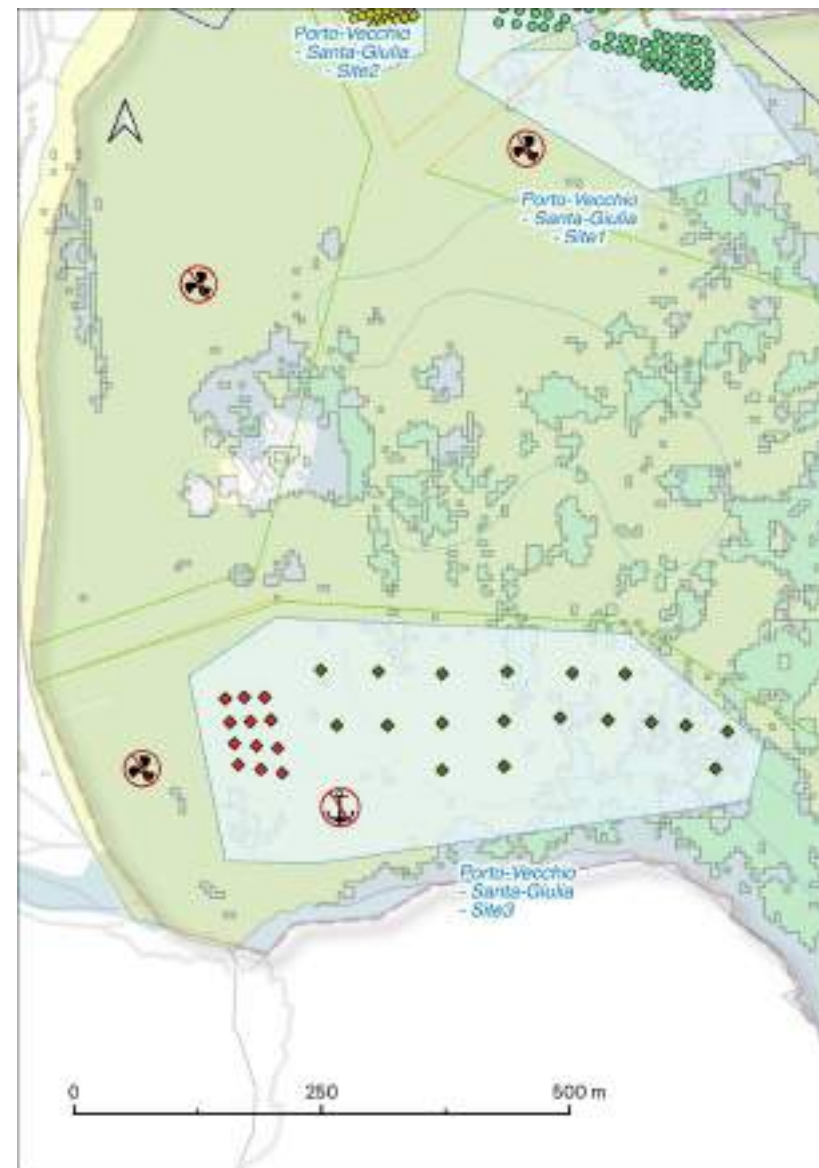


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire	Types de bouée	Biocénoses
— chenal	Navires < 14m	Herbier
— ZRUB	Navires < 20m	Roche
— ZBIM		Sable
— ZMEL		

Source des données: ADE, DPE, DPMEDCOM, SHOM, etc.

ZMEL CALA ROSSA - Site 1

LECCI

Corse du Sud - 2A
41° 37.23' N, 9° 20.15' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : ANCRE

Adresse : F.Colonna Domaine de Cala Rossa - 20137 Lecci

Mail : ancrecalarossa@gmail.com - contact@as-ancre.com

Réservation : 06 15 13 76 27

Arrêté N°05/0079

Grande plage, plage des voiles,
plage rocade de palombaggia



NAVIGATION

TYPLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 1 à 3 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/04 au 15/11



85

Amarrage

- 11 bouées - navires < 6 m,
- 56 bouées - navires < 8 m,
- 12 bouées - navires < 10 m,
- 6 bouées - navires < 12 m.
- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** variable,
- **Part réservée aux navires de passage :** 17 bouées,
- **Bouées à l'évitage :** 83 bouées.



Contact

Tel: 06 15 13 76 27



Tarifs

www.as-ancre.com

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:
Amarrage à couple.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUB
- ZMEL

**Types de bouée
Navires résidents**

- Navires < 6m
- Navires < 8m
- Navires < 10m
- Navires < 12m

Bioécénoses

- Herbier
- Maitte morte
- Roche
- Sable

Bassin de navigation - 06 15 13 76 27

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL CALA ROSSA - Site 2

LECCI

Corse du Sud - 2A
41° 37.08' N, 9° 21.08' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : ANCRE

Adresse : F.Colonna Domaine de Cala Rossa - 20137 Lecci

Mail : ancrecalarossa@gmail.com - contact@as-ancre.com

Réservation: 06 15 13 76 27

Arrêté N°05/0079



Plage de l'Est

NAVIGATION



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

TYPOLOGIE

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 1 à 4 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/06 au 15/09



23

Amarrage

- 9 bouées - navires < 6 m,
 - 5 bouées - navires < 8 m,
 - 4 bouées - navires < 10 m,
 - 5 bouées - navires < 12 m.
- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
 - **Durée maximale :** variable,
 - **Part réservée aux navires de passage :** 10 bouées,
 - **Bouées à l'évitage :** 23 bouées.



Contact

Tel: 06 15 13 76 27



Tarifs

www.as-ancre.com

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.

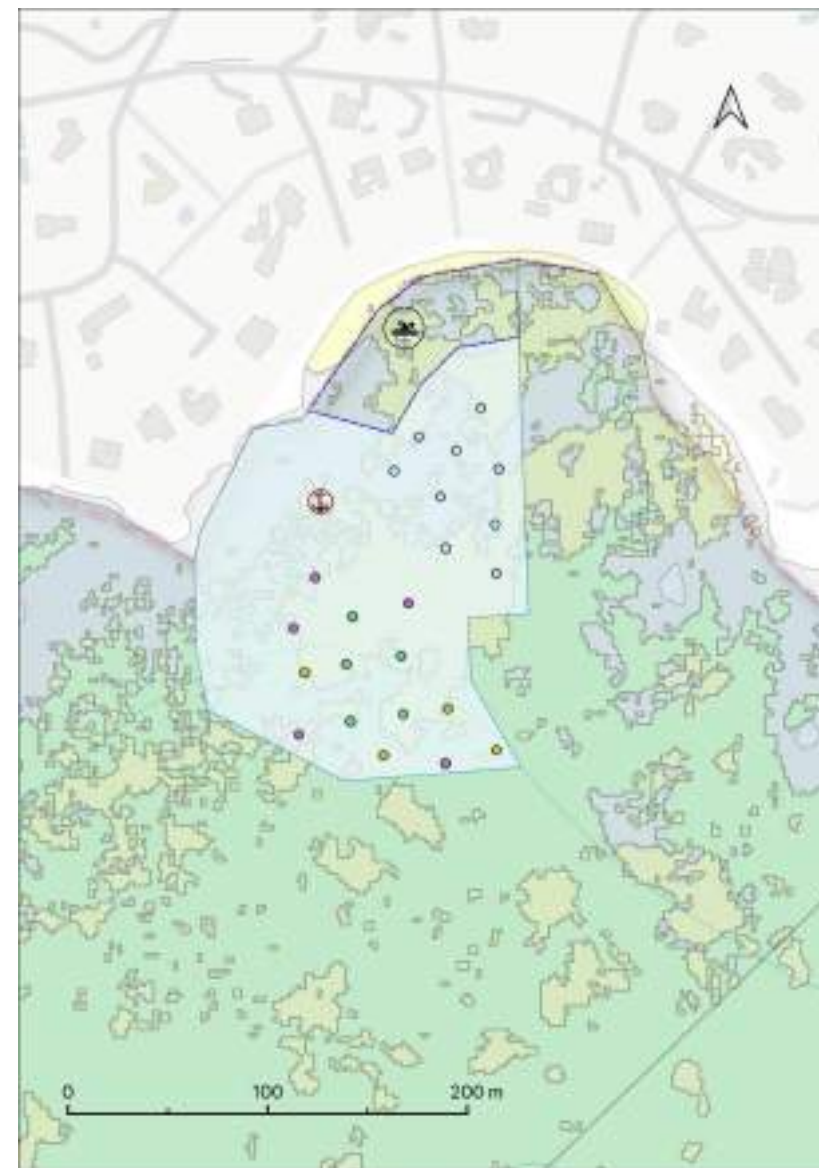


RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple.



Légende

Balísage réglementaire

— ZRUS

— ZMEL

Types de bouée
Navires résidents

○ Navires < 6m

○ Navires < 8m

○ Navires < 10m

○ Navires < 12m

Biocénoses

Herbier

Roche

Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL LA TESTA - Site Sud

LECCI

Corse du Sud - 2A
41° 37.08' N, 9° 21.08' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : APDT La Testa

Adresse : Lotissement du domaine de Santa Lucia di Testa - 20137 Lecci

Mail : non disponible

Réservation: VH9

Arrêté N°05/0078



Plage de l'Est

NAVIGATION



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

TYPLOGIE

- Dispositifs d'ancrage : corps mort,
- Profondeurs : 1 à 4 mètres,
- Lignes de mouillage : chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- Bouées : blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/06 au 15/09



15

Amarrage

- 15 bouées - navires < 10 m.

- Taille des bateaux : 10 mètres maximum,
- Durée maximale : variable,
- Part réservée aux navires de passage : 4 bouées,
- Bouées à l'évitage : 15 bouées.



Contact

VHF 9



Tarifs

non disponibles.

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.



Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.

RÈGLEMENTATION



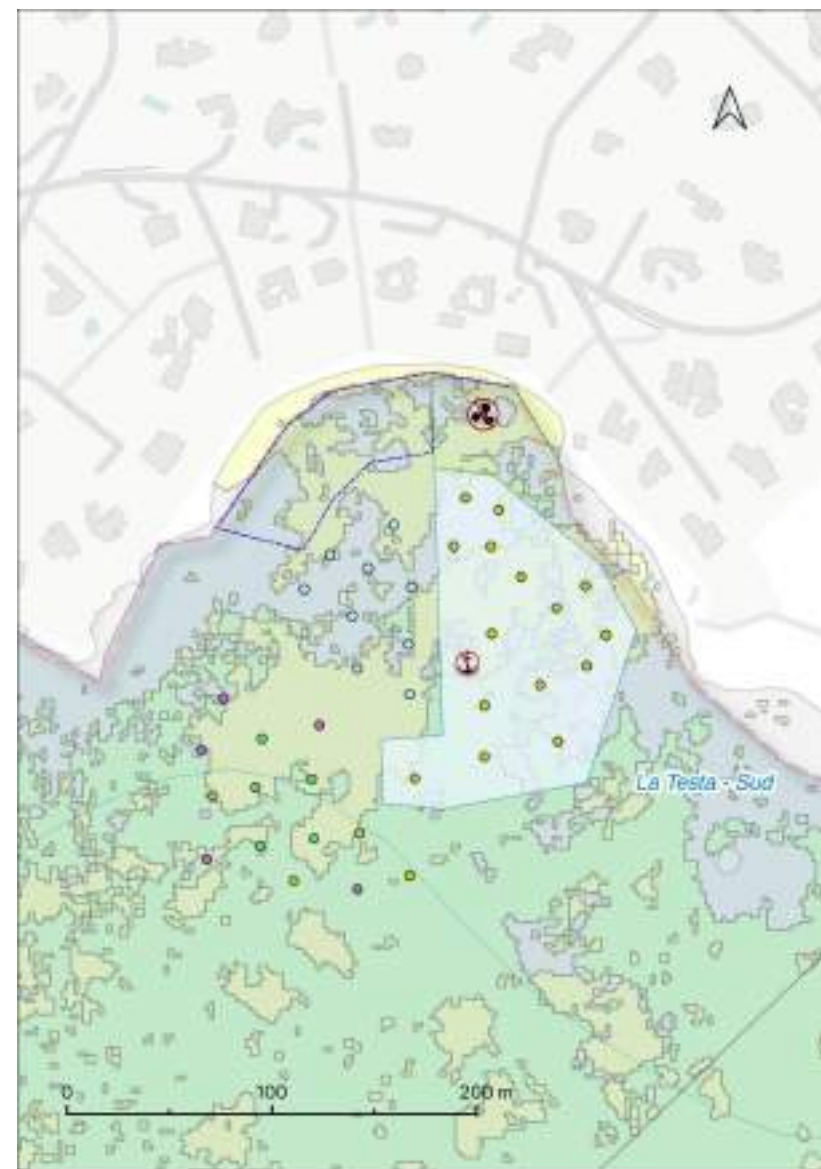
Liste des interdictions:

Les navires au mouillage ne doivent en aucun cas être habités et aucun rejet en mer n'est admis.

Région Occitanie

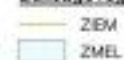
Région PACA

Corse



Légende

Balisage réglementaire



Types de bouée

- Navires résidents
- Navires < 10m

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

ZMEL LA TESTA - Site Nord

LECCI

Corse du Sud - 2A
41° 37.18' N, 9° 21.19' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : APDT La Testa

Adresse : Lotissement du domaine de Santa Lucia di Testa - 20137 Lecci

Mail : non disponible

Réservation: VH9

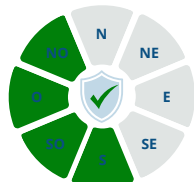
Arrêté N°05/0078

Plage Santa Lucia Di Testa



NAVIGATION

TYPLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 1 à 4 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/06 au 15/09



39

Amarrage

- 39 bouées - navires < 10 m.
- **Taille des bateaux :** 10 mètres maximum,
- **Durée maximale :** variable,
- **Part réservée aux navires de passage :** 9 bouées,
- **Bouées à l'évitage :** 39 bouées.



Contact

VHF 9



Tarifs

non disponibles.

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



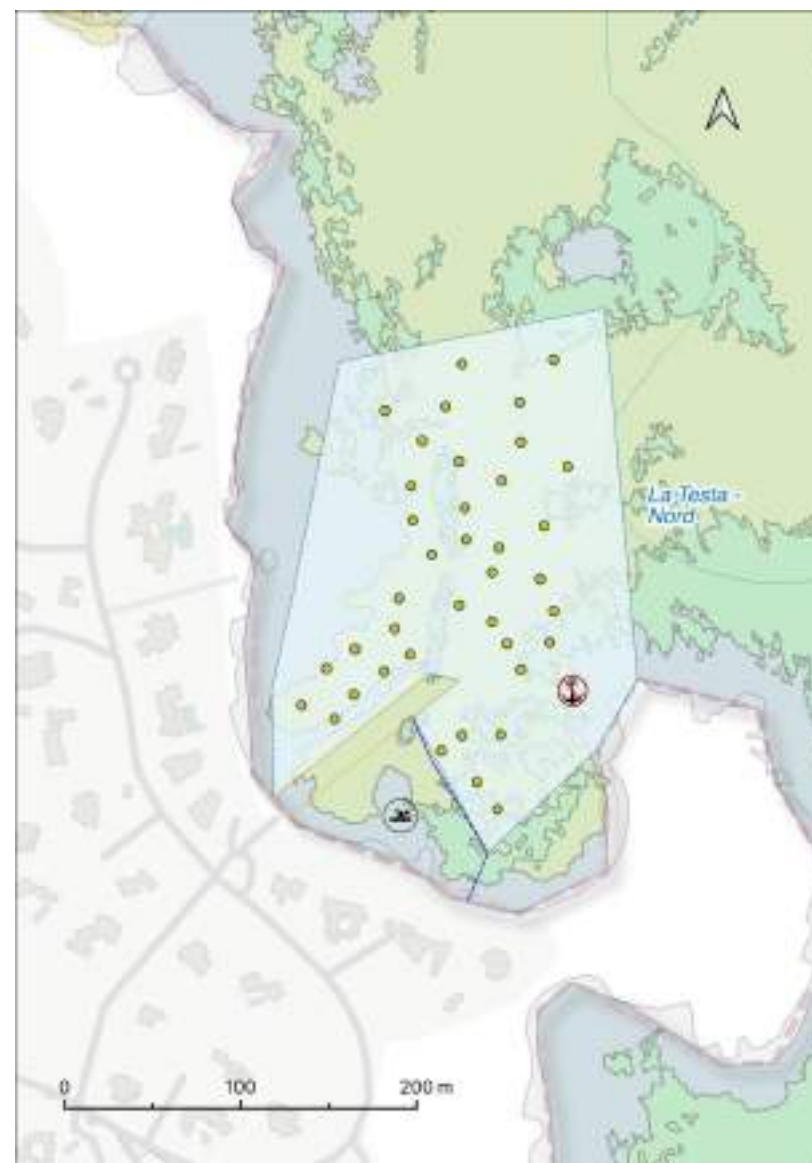
Liste des interdictions:

Les navires au mouillage ne doivent en aucun cas être habités et aucun rejet en mer n'est admis.

Région Occitanie

Région PACA

Corse



Légende

Balisateur réglementaire

- chenal
- ZRLB
- ZMEL

Types de bouée

- Navires résidents
- Navires < 10m

Biocénoses

- Hercier
- Roche
- Sable

ZMEL BAIE DE SAINT CYPRIEN - La Tour

LECCI

Corse du Sud - 2A
41° 40.87' N, 9° 22.57' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Lecci
Adresse : 120 Stradonu di a Mirria. A crucci 20137 Lecci
Mail : mouillage.lecci@gmail.com
Réservation: 04 95 71 43 43

Arrêté N°302/2022



Baie de Saint Cyprien

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage** : corps mort et ancre à vis,
- **Profondeurs** : 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage** : chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées** : blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture

01/06 au 30/09



41

Amarrage

- 14 bouées - navires < 6 m,
 - 21 bouées - navires < 8 m
 - 3 bouées - navires < 10 m,
 - 3 bouées - navires < 12m.
- **Taille des bateaux** : 12 mètres maximum,
 - **Durée maximale** : 7 jours,
 - **Part réservée aux navires de passage** : 25%,
 - **Bouées à l'évitage** : 41 bouées.



Contact

Tel: 04 95 71 43 43



Tarifs

www.espace-plaisancier.fr/lecci

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles.

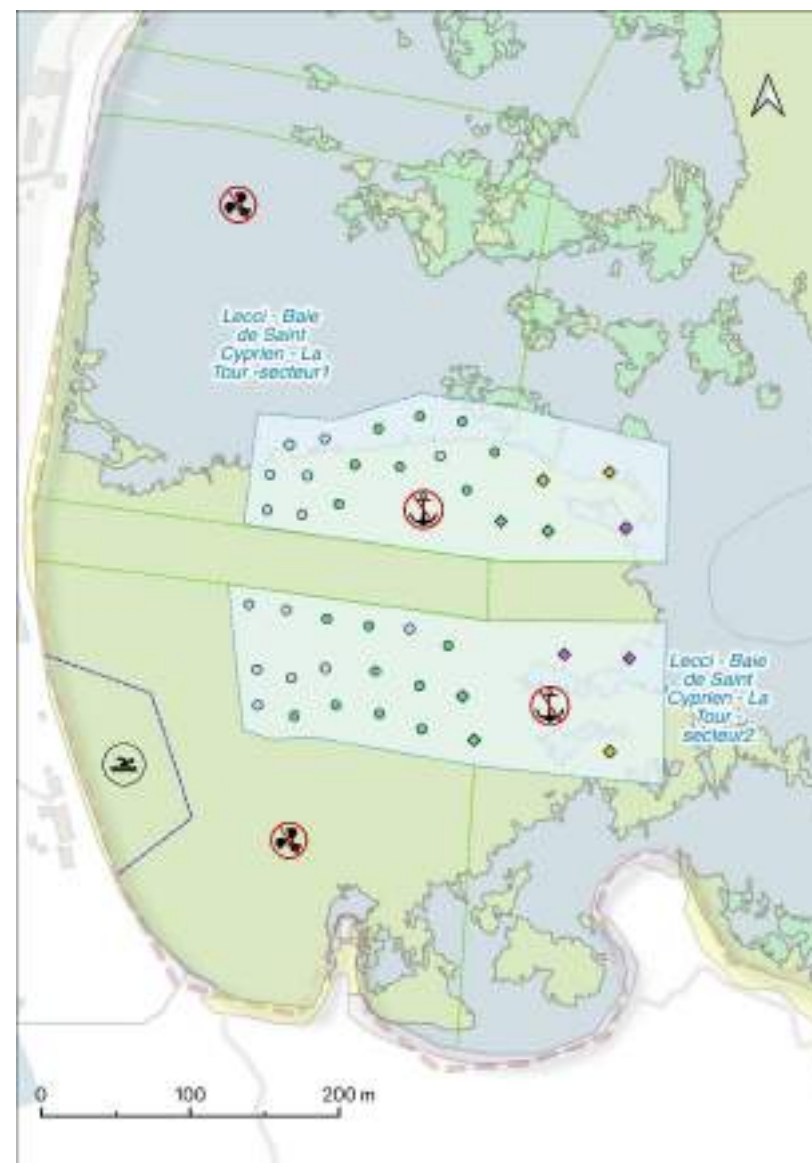
Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:
Amarrage à couple interdit.



Légende

Balisage réglementaire

- ZRUB
- ZEM
- ZMEL

Type de bouée

- Navires de passage
- Navires < 8m
 - Navires < 10m
 - Navires < 12m
- Navires résidents
- Navires > 6m
 - Navires < 8m

Biocénoses

- Herbar
- Roche
- Sable

Source données: IGT-SPR-DIREC3RS, SHOM 2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL BAIE DE SAINT CYPRIEN - New Love

LECCI

Corse du Sud - 2A
41° 40.87' N, 9° 22.57' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Lecci
Adresse : 120 Stradonu di a Mirria. A crucci 20137 Lecci
Mail : mouillage.lecci@gmail.com
Réservation : 04 95 71 43 43

Arrêté N°302/2022

Baie de Saint Cyprien



NAVIGATION

TYPLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto Vecchio

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort et ancre à vis,
- **Profondeurs :** 3 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/06 au 30/09



82



61

Amarrage

- 24 bouées - navires < 6 m,
- 27 bouées - navires < 8 m,
- 10 bouées - navires < 10 m.

- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 7 jours,
- **Part réservée aux navires de passage :** 25%,
- **Bouées à l'évitage :** 61 bouées.



Contact
Tel: 04 95 71 43 43



Tarifs
www.espace-plaisancier.fr/lecci

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:

Amarrage à couple, pêche, plongée sous-marine et sports nautiques.



Légende

Balisage réglementaire

- chenal
- ZRUS
- ZIEM
- ZM
- ZMEL

Type de bouée

- Navires de passage**
- Navires <6m
 - Navires <8m
 - Navires <10m
- Navires résidents**
- Navires <6m
 - Navires <8m
- Aménagements**
- ponton

Biocénoses

- Herber
- Roche
- Sable

Source données : IOT/OPS/DIR/DIR/OPS/DIR/2021

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL ARASU

ZONZA

Corse du Sud - 2A
41° 38.33' N, 9° 21.57' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Zonza
Adresse : Place de la Mairie 20124 Zonza
Mail : mairie.zonza@wanadoo.fr
Réservation : 04 95 70 49 78

Arrêté N° 2A-2023-04-07-00002

Baie de Saint Cyprien - Parc
Naturel Marin du littoral Sud de
la Corse

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 2 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 31/10



70

Amarrage

- 70 bouées - navires < 12 m.
- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 24 heures,
- **Part réservée aux navires de passage :** 30%,
- **Bouées à l'évitage :** 70 bouées.



Contact
Tel: 04 95 70 49 78



Tarifs
www.espace-plaisancier.fr/zonza

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION

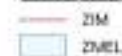


Liste des interdictions:
Amarrage à couple interdit.



Légende

Balisage réglementaire



Type de bouée

- Navires de passage
- Navires résidents
- Navires <12m

Biocénoses

- Herbier
- Roche
- Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL PINARELLO

ZONZA

Corse du Sud - 2A
41° 40.87' N, 9° 22.57' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Zonza
Adresse : Place de la Mairie 20124 Zonza
Mail : mairie.zonza@wanadoo.fr
Réservation : 04 95 70 49 78

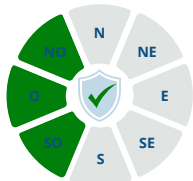
Arrêté N° 2A-2023-04-07-00002

Plage de Pinarello - Parc Naturel
Marin du littoral Sud de la Corse



NAVIGATION

TPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

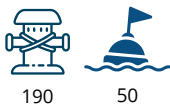
Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 2 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ

Ouverture
01/05 au 31/10



Amarrage

- 190 postes - navire < 12 m,
- 50 bouées - navires < 12 m.

- **Taille des bateaux :** 12 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 24 heures,
- **Part réservée aux navires de passage :** 30%,
- **Bouées à l'évitage :** 50 bouées,
- **Amarrage sur pontons :** 190 postes.

Contact
Tel: 04 95 70 49 78



Tarifs

www.espace-plaisancier.fr/zonza

SERVICES

Services associés à la ZMEL : eau, ponton, poubelles, sanitaires.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:
Amarrage à couple interdit.



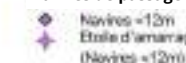
Légende

Balises réglementaires



Type de bouée

Navires de passage



Aménagements



Biocénoses



Région Occitanie

Région PACA

Corse

FONCTIONNEMENT

ZMEL CATARO

ZONZA

Corse du Sud - 2A
41° 41.32' N, 9° 23.23' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Zonza
Adresse : Place de la Mairie 20124 Zonza
Mail : mairie.zonza@wanadoo.fr
Réservation : 04 95 70 49 78

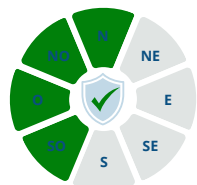
Arrêté N° 2A-2023-04-07-00002

Plage de Cataro - Parc Naturel
Marin du littoral Sud de la Corse



NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

Dispositifs d'ancrage :

- corps mort,
- Profondeurs : 2 à 9 mètres,
- Lignes de mouillage : chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- Bouées : blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 31/10



22

Amarrage

- 22 bouées - navires < 10 m.
- Taille des bateaux : 10 mètres maximum,
- Durée maximale : 24 heures,
- Part réservée aux navires de passage : 30%,
- Bouées à l'évitage : 22 bouées.



Contact
Tel: 04 95 70 49 78



Tarifs
www.espace-plaisancier.fr/zonza

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:
Amarrage à couple interdit.



Légende

Balisage réglementaire

ZMEL

Types de bouées

Navires de passage

Navires <10m

Navires résidents

Navires <10m

Biocénoses

Herbier

Roche

Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

ZMEL VARDIOLA

ZONZA

Corse du Sud - 2A
41° 41.32' N, 9° 23.23' E

CARACTÉRISTIQUES

Gestionnaire : Commune de Zonza
Adresse : Place de la Mairie 20124 Zonza
Mail : mairie.zonza@wanadoo.fr
Réservation : 04 95 70 49 78

Arrêté N° 2A-2023-04-07-00002


Plage de Vardiola - Parc Naturel
Marin du littoral Sud de la Corse

NAVIGATION

TYPOLOGIE



Port de replis :

- Port de Porto-Vecchio.

Vitesse maximale autorisée : 3 nœuds.

- **Dispositifs d'ancrage :** corps mort,
- **Profondeurs :** 2 à 9 mètres,
- **Lignes de mouillage :** chaînes munies de flotteurs intermédiaires,
- **Bouées :** blanches marquées.

NB: En l'absence d'indication sur la limitation météorologique de l'utilisation des bouées, les conditions d'occupation se font aux risques et périls du bénéficiaire de la présente autorisation. L'État est déchargé de toute responsabilité liée à la destruction, quelle qu'en soit la cause, des installations autorisées.

ACCESSIBILITÉ



Ouverture
01/05 au 31/10



70

Amarrage

- 70 bouées - navires < 10 m.
- **Taille des bateaux :** 10 mètres maximum,
- **Durée maximale :** 24 heures,
- **Part réservée aux navires de passage :** 30%,
- **Bouées à l'évitage :** 70 bouées.



Contact
Tel: 04 95 70 49 78



Tarifs
www.espace-plaisancier.fr/zonza

FONCTIONNEMENT

SERVICES

Services associés à la ZMEL : pas d'eau.

Services de proximité de la ZMEL : pas de station de carburant.



RÈGLEMENTATION



Liste des interdictions:
Amarrage à couple interdit.



Légende

Balísage réglementaire

ZMEL

Types de bouées

Navires de passage

Navires <10m

Navires résidents

Navires <10m

Biocénoses

Herbier

Roche

Sable

Région Occitanie

Région PACA

Corse

LISTES DES ZMEL EN PROJET

Les ZMEL en projet sur la façade méditerranéenne française sont les suivantes :

PYRÉNÉES ORIENTALES		VAR		ALPES MARITIMES		HAUTE CORSE	
Anse de Terrimbo	Cerbère	Embiez	Six Fours les Plages	Théoule-sur-Mer	Théoules-sur-mer	Baie de Maccinaggio	Rogliano
BOUCHES DU RHONES		Pointe Sainte - Pierre	Six Fours les Plages	Golfe Juan/crouton	Antibes	Baie de Tamarone	Rogliano
Frioul (ouest de Pomègues)	Marseille	Ile de Porquerolles	Hyères	Plage de la Mala	Cap d'Ail	Golfe de Saint-Florent	Saint-Florent
Marseilleveyre	Marseille	Port Saint-Pierre	Hyères			Golfe de la Revelatta	Calvi
Sormiou	Marseille	Anse de Léoube	Bormes les Mimosas			CORSE DU SUD	
Morgiou	Marseille	Fort de Brégancon	Bormes les Mimosas			Baie de Sagone	Vico Sagone
Sugiton	Marseille	Baie du Gaou	Bormes les Mimosas			Baie de Tiuccia	Casaglione
Pierres - tombées	Marseille	Anse de Cavalière	Le Lavandou			Littoral de la commune	Coti-Chiavari
Baie de la Ciotat	La Ciotat	Pilon	Saint-Tropez			Baie de campomoro	Belvédère-Campomoro
		Baie de Canebiers	Saint-Tropez			Baie de Furnellu	Monacia d'Aullène
		Secteur Nord	Grimaud				



Ce document a été réalisé par le Groupement d'Intérêt Economique SEA ACT.

Rémy Dubas : Biologiste marin, plongeur scaphandrier 1B et navigateur.

Amélie Fontcuberta : Ingénieure en océanologie et plongeuse scaphandrier 1B.

Leslie Bissey : Océanologue, plongeuse scaphandrier 2B et navigatrice.

Pour nous contacter: sea.act.expertisemarine@gmail.com

